



**CONVENTION SUR LES
ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution : Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.4
25 mai 2017

Français
Original : Anglais

12^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 25.1 de l'ordre du jour

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DU
LÉOPARD (*Panthera pardus*)
A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION**

Résumé :

Les Gouvernements du Ghana, de la République Islamique d'Iran, du Kenya et de l'Arabie saoudite ont conjointement soumis la proposition ci-jointe * pour l'inscription du léopard (*Panthera pardus*) à l'Annexe II de la CMS.

*Les dénominations géographiques employées dans le présent document n'impliquent d'aucune manière l'expression de quelque opinion que ce soit de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une région, ou concernant la délimitation de leurs frontières. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de son auteur.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DU LÉOPARD (*Panthera pardus*)
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

A. PROPOSITION

Inscription du léopard *Panthera pardus* à l'Annexe II de la CMS

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION

Les gouvernements du Ghana, de la République islamique d'Iran, du Kenya et de l'Arabie Saoudite

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxonomie

- 1.1 Classe : Mammifères
1.2 Ordre : Carnivore
1.3 Famille : Félin
1.4 Espèce : *Panthera pardus* (Linnaeus, 1758)
1.5 Synonymes du nom scientifique : *Felis pardus* Linnaeus, 1758
1.6 Nom(s) commun(s), dans toutes les langues applicables utilisées par la Convention
Anglais : Leopard, panther
Français : Panthère, Léopard
Espagnol : Leopardo, Pantera

Sous-espèces

Neuf sous-espèces de léopards ont été répertoriées par Wozencraft (2005) (Fig. 1) :

- *Panthera pardus pardus* (Linnaeus, 1758), panthère d'Afrique : Afrique ;
- *Panthera pardus nimr* (Hemprich et Ehrenberg, 1832), panthère d'Arabie : Arabie ;
- *Panthera pardus saxicolor* (Pocock, 1927), panthère de Perse : Turquie, Caucase, Turkménistan, Ouzbékistan, Iran, Iraq, Afghanistan et Pakistan ;
- *Panthera pardus melas* (Cuvier, 1809), panthère de Java : Java ;
- *Panthera pardus fusca* (Meyer, 1794), léopard indien : sous-continent indien, Myanmar et Chine ;
- *Panthera pardus kotiya* Deraniyagala, 1949, panthère du Sri Lanka : Sri Lanka ;
- *Panthera pardus delacouri* Pocock, 1930b, léopard d'Indochine : Asie du Sud-Est et probablement le sud de la Chine ;
- *Panthera pardus orientalis* (Schlegel, 1857), léopard de l'Amour : Asie de l'Est, Extrême-Orient russe, Chine.
- *Panthera pardus japonensis* (Gray, 1862), panthère de Chine du nord : Chine

Sur la base des études les plus récentes, *Panthera pardus ciscaucasica* et *Panthera pardus saxicolor* ont été incluses dans une sous-espèce *Panthera pardus tulliana*, et la sous-espèce *Panthera pardus japonensis* a été incluse dans *Panthera pardus orientalis* (Kitchener et al. 2017). D'autres études sont nécessaires pour préciser si les léopards vivant en Afrique sont constitués d'une ou plusieurs sous-espèces et si toutes les sous-espèces asiatiques, à l'exclusion de *melas*, appartiennent à une seule sous-espèce (Kitchener et al. 2017).

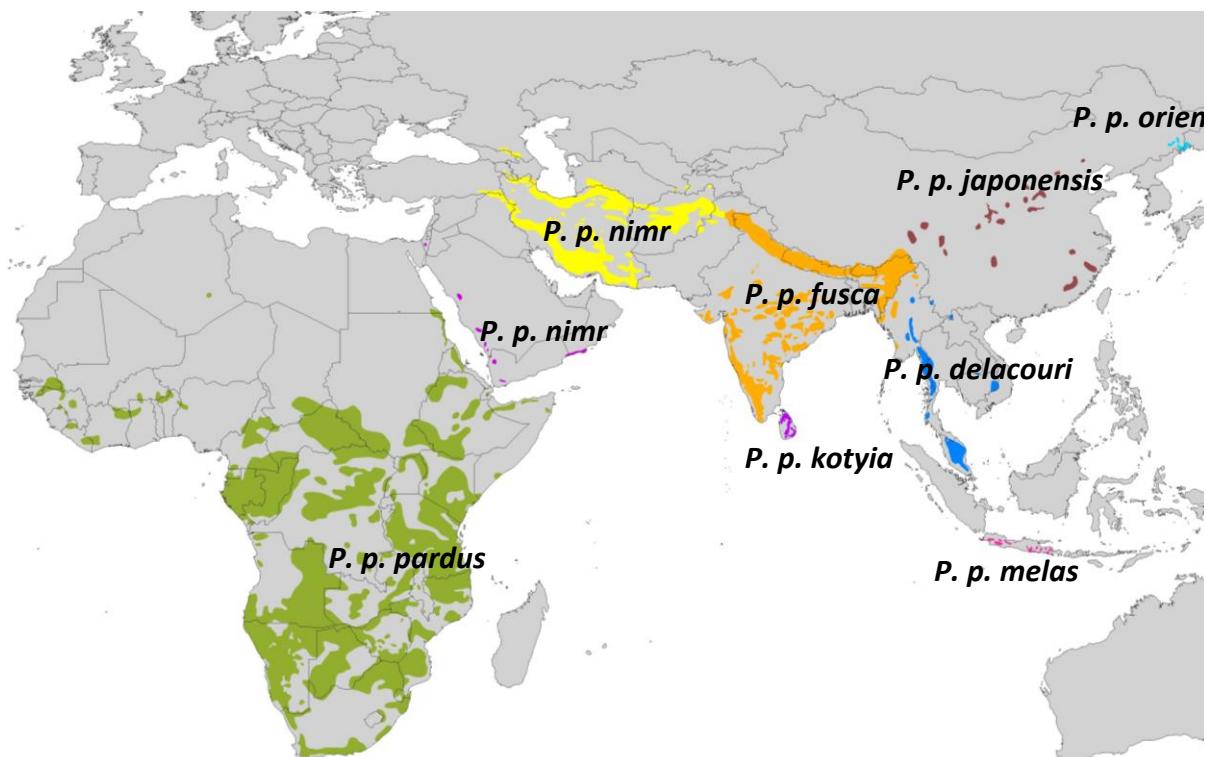


Fig. 1. Répartition du léopard (y compris l'aire existante, probablement existante et probablement éteinte) © Jacobson et al. 2016. Sous-espèce léopard selon Wozencraft (2005).

2. Vue d'ensemble

Panthera pardus connaît de très importantes diminutions de ses populations à l'échelle mondiale, et est classée par l'évaluation de la liste rouge de l'UICN entre Vulnérable et En danger de disparition, selon la sous-population. Avec un grand nombre de populations transfrontalières dans l'ensemble de son aire de répartition mondiale, *Panthera pardus* bénéficiera grandement d'être inscrit à l'Annexe II de la CMS. Plutôt que de mettre sur pied un accord formel ou un mémorandum d'entente, les promoteurs proposent d'établir une initiative informelle en vertu de laquelle des mesures de conservation ciblées peuvent être convenues et mises en œuvre collectivement.

3 Migrations

3.1 Types de déplacement, distance, nature cyclique et prévisible de la migration

Les léopards adultes, sexuellement matures résident dans des aires vitales permanentes généralement grandes, mais variables (5,6 km² à 2750 km², voir ci-dessous), dans lesquelles il pourrait y avoir une certaine « migration » saisonnière selon la disponibilité des proies. Les aires vitales des léopards résidents peuvent être transfrontalières dans les régions frontalières. Cependant, le caractère migratoire des léopards dans la compréhension des Conventions est une conséquence de la dispersion sous-adulte, qui est cruciale pour maintenir l'intégrité génétique et démographique de toutes les populations de chat solitaire, et est particulièrement importante pour les grands chats comme les léopards, dont les populations en général sont réparties à travers les frontières internationales (voir ci-dessous) et sont de plus en plus fragmentées en raison des activités humaines et de l'empiètement. Le dimorphisme sexuel dans la dispersion est un mécanisme pour éviter la consanguinité, et la suppression de la dispersion entraînera éventuellement un appauvrissement génétique, même dans les populations qui semblent être démographiquement stables. Il n'existe que des preuves anecdotiques de la dispersion des léopards, mais les léopards mâles subadultes (2–4 ans) sont des disperseurs obligatoires (donc migrants dans cette phase de leur vie) et qui, selon certaines études, parcourent des distances allant jusqu'à 200 km (Fattebert et al. 2013), tandis que les femelles subadultes (2–3 ans) ont tendance à s'installer plus souvent à proximité de leurs territoires parentaux. Outre l'importance de la dispersion pour l'aptitude génétique d'une métapopulation ou d'une population fragmentée anthropique, la dispersion – surtout des

femelles - est le mécanisme d'expansion de la population et donc la récupération du terrain perdu sur les frontières internationales, qui est une priorité de conservation pour de nombreuses sous-espèces ou la métapopulation régionale, par ex. la panthère Arabe (Oman, Yémen et Royaume d'Arabie Saoudite), la panthère d'Amour (Chine et Russie), l'écorégion du Caucase ou toute l'Afrique de l'Ouest (Fig. 1). Bien que la preuve scientifique des mouvements transfrontières et la dispersion à longue distance des léopards n'aient jusqu'à présent qu'un caractère anecdotique (voir ci-dessous), il ne fait aucun doute que la libre migration des léopards à travers les frontières internationales est un facteur crucial pour le rétablissement de la sous-espèce et des populations les plus menacées.

Les léopards se déplacent librement entre les pays et traversent les frontières des juridictions nationales. De nombreuses populations de léopard vivant en Afrique et en Asie et dans la péninsule arabique sont transfrontalières (Jacobson et al. 2016 ; Feng et al. 2017 ; Askerov et al. 2015 ; Spalton and Hikmani 2014 ; cf. chapitre 3.2). Les léopards de l'Afrique occidentale, du sud-est et du sud-ouest de l'Asie et du Caucase, par exemple, ne se limitent pas aux frontières nationales, et les populations transfrontalières sources-puits ont été observées depuis des décennies. Par exemple, les léopards restants en Arménie et en Azerbaïdjan sont considérés comme dépendants d'une plus grande population source dans le nord-ouest de l'Iran (Lukarevsky et al. 2007, Breitenmoser et al. 2010a), qui pourrait être soutenue par des disperseurs des monts d'Alborz au sud de la mer Caspienne (Zimmermann et al. 2007, Moqanaki et al. 2013, Farhadinia et al. 2015a). En outre, les chiffres sporadiques au Kurdistan irakien ainsi qu'au sud-est de la Turquie sont supposés représenter des individus provenant de la population de l'ouest de la Zagros Mountain en Iran (Avgan et al. 2016). Dans le Bas-Caucase, les pièges photographiques révèlent que les léopards se déplacent entre Nakhchivan, l'Arménie et l'Azerbaïdjan (Avgan et al. 2012, Askerov et al. 2015). Une étude coopérative entre la Chine et la Russie a révélé que 36 % de toutes les populations de léopards étaient piégées sur les deux côtés de la frontière internationale. Selon Feng et al. (2017) Cela souligne « la nécessité d'une coopération transfrontalière pour assurer un avenir pour le léopard de l'Amour ». Farhadinia et al. (2017) ont fourni des preuves radio-téléométriques pour les mouvements transfrontaliers des léopards entre l'Iran et le Turkménistan, où les léopards porteurs de colliers émetteurs se déplacent librement à travers la frontière.

Cycles circadiens

L'activité des léopards adultes et résidents est principalement limitée à leur aire vitale. La superficie des aires vitales du léopard varie grandement. La superficie des aires vitales est déterminée par la disponibilité des ressources (comme l'accès aux proies et à l'eau), la présence d'autres carnivores, la densité intra-spécifique et les pressions humaines. Des aires vitales d'une superficie de 5,6 km² (femelle, parc national de Tsavo, Kenya) à 2 750 km² (mâle, Kalahari) ont été enregistrées. Dans les zones boisées, de savane et de forêt tropicale, la superficie moyenne des aires chez les femelles est de 9-27 km², et de 52-136 km² chez les mâles. Dans les habitats arides, les aires vitales sont plus importantes, atteignant 188 à 2 750 km² (Hunter et Barrett 2011). Dans le parc national Tsavo, au Kenya, un léopard femelle avait une aire vitale de 5,6 km² et dans le ranch Lolldaiga Hills, la superficie de l'aire vitale était de 10 à 43 km² (Hunter et Berrett 2011, Svengren et Bjoerklund 2010).

Les aires vitales des femelles et des mâles se chevauchent généralement les unes avec les autres. Toutefois, les aires vitales sont généralement exclusives ou se chevauchent dans une mesure très limitée (Sanei et al. 2015). Compte tenu du fait que de nombreuses populations restantes sont transfrontalières, certains léopards devront peut-être traverser fréquemment des frontières nationales pendant leurs cycles circadiens pour accéder à des ressources telles que les points d'eau ou les proies. Les distances de déplacement quotidien des léopards varient selon la densité de l'habitat et des proies. Au Kenya, la distance moyenne de déplacement quotidien d'un mâle était de 10,9 km (Hamilton, 1981). Dans le parc transfrontalier de Kgalagadi, en Afrique du Sud, la distance quotidienne moyenne était de 14,3 km pour les mâles et de 13,4 km pour les femelles, tandis que la distance quotidienne maximale était de 33 km (Bothma et le Riche, 1984). La distance parcourue en une journée dépend du succès de la chasse. La prédation a limité les mouvements et les distances de

déplacement quotidien ont augmenté à mesure que la période écoulée depuis la dernière chasse devenait plus longue (Bothma et le Riche, 1984).

Cycles de la vie

Les léopards subadultes commencent à se disperser à l'âge de 13 à 14 mois pour les deux sexes. Une densité de dépendance positive pour l'âge de la dispersion a été observée dans la réserve de chasse de Phinda Private, en Afrique du Sud. Les mâles se sont dispersés en moyenne sur une distance de $11 \pm 2,5$ km, et les femelles ont sur plus de $2,7 \pm 0,4$ km. En fait, les 13 femelles observées sont demeurées philopatrices alors que douze des 22 mâles se sont dispersés. Les mâles sont restés dans leur aire vitale natale lorsque les conditions le permettaient (Fattebert et al. 2015), probablement en fonction du retour de la population. Mais en général, la dispersion des mâles est remarquable. Un léopard mâle subadulte, muni d'un collier émetteur dans la réserve de chasse de Phinda, a parcouru trois pays couvrant une distance minimale de 352,8 km entre son aire natale et le site de sa mort. Ses déplacements révèlent des liens potentiels entre les populations de léopards du sud du Mozambique, du Swaziland, du nord du KwaZulu-Natal et l'écosystème du Grand Kruger, ce qui pourrait représenter une métapopulation fonctionnelle du léopard actuellement considérée comme des unités de conservation distinctes (Daly et al. 2005, Fattebert et al. 2013). Dans le parc transfrontalier de Kgalagadi entre le Botswana et l'Afrique du Sud, les aires vitales des léopards observés étaient transfrontalières et un léopard mâle dispersé a parcouru 112,6 km avant que le contact avec ce dernier ne soit perdu (Bothma et al 1997).

Cycles annuels

Comme d'autres chats solitaires, les léopards adultes vivent dans des aires vitales pérennes et relativement stables. Le système de tenure foncière de la population n'est pas adapté aux mouvements saisonniers ni à la variation saisonnière de la disponibilité des proies, mais les domaines vitaux spécifiques aux zones climatiques, avec les changements de saisons (hiver-été, saison humide-saison sèche), sont suffisants pour favoriser la compensation saisonnière de la disponibilité des ressources. Ceci explique la grande variété de l'étendue de l'aire de répartition du léopard (voir ci-dessous). Il n'existe pas de référence aux changements annuels de domaines vitaux, même si l'on peut supposer que les léopards peuvent, en fonction de la saison, s'adapter, par exemple, aux couches de neige ou au manque d'eau et, par conséquent, à la disponibilité réduite des proies.

3.2 Proportion de la population migratrice, et justification de l'importance de cette proportion

Si la dispersion est considérée comme une étape migratoire, la moitié de la population (tous les mâles) est « migratrice » à une phase donnée du cycle de vie. Même la dispersion des femelles plus philopatrices comporte une composante transfrontalière importante, si l'on considère qu'en Afrique, par exemple, 54,2 % de toutes les populations de léopard identifiées sont réparties par-delà des frontières nationales (Jacobson et al. 2016). Le léopard gravement menacé de l'écorégion du Caucase est une population établie par-delà des frontières de six pays, et une connectivité internationale est cruciale pour sa reconstitution (Farhadinia et al. 2015b). Le léopard d'amour, tout aussi gravement menacé, est une population répartie sur trois pays, la Russie, la Chine et la Corée du Nord.

Les pays suivants partagent par-delà leurs frontières des populations de léopard, qui, de façon cyclique et prévisible, traversent ces frontières nationales :

Afrique (identification des populations et noms selon Jacobson et al. 2016) :

- Guinée / Guinée Bissau / Mali / Sénégal : Nikolo ;
- Liberia / Sierra Leone : Nord du Liberia ;
- Côte d'Ivoire / Liberia : Réserve forestière de Taï ;
- Burkina Faso / Côte d'Ivoire / Ghana : Comoe et Mole ;
- Ghana / Burkina Faso : Nord du Ghana et Sud du Burkina Faso ; Kaboré Tambi ;
- Benin / Burkina Faso / Niger : W-Arly-Pendjari ;
- Benin / Nigeria : Kainji et Trois-Rivières ;
- Cameroun / Nigeria / Tchad : Écosystème de la Bénoué ;

- Cameroun, Guinée équatoriale : Camp Ma'an ;
- Angola / RCA / Cameroun / RDC / Congo / Gabon / Guinée équatoriale : Ouest du Bassin du Congo ;
- RCA / RDC / Soudan / Sud du Soudan / Tchad : Est de la République centrafricaine ;
- Égypte / Soudan : Côte de la Mer Rouge ;
- Éthiopie / Soudan : Nord de l'Éthiopie ;
- Djibouti / Érythrée / Éthiopie : Montagnes de Mousa Ali ;
- Éthiopie, Kenya, Soudan du Sud : Sud de l'Éthiopie ;
- Éthiopie / Somalie : Gaan Libaax et Sud de l'Éthiopie ;
- Kenya / Soudan du Sud / Ouganda : Nord et Est de l'Ouganda ;
- RDC / Ouganda : Grand Virunga ;
- Rwanda / Tanzanie / Ouganda : Akagera, Rumanyika et Lac Mburu ;
- Burundi / Rwanda : Nyungwe ;
- Kenya / Mozambique / Somalie / Tanzanie : Kenya central et Tanzanie ;
- Angola / Botswana / RDC / Mozambique / Malawi / Namibie / Afrique du Sud / Zambie / Zimbabwe : Afrique australe centrale et Namibie côtière ;
- Mozambique / Zimbabwe : Marromeu et Mozambique central ;
- Botswana / Zimbabwe : Matopos et sud-ouest du Zimbabwe ;
- Botswana / Mozambique / Afrique du Sud / Swaziland / Zimbabwe : Kruger et Afrique australe orientale ;
- Lesotho / Afrique du Sud : Montagnes de Drakensberg.

Asie :

- Arabie saoudite / Yémen (Jacobson et al. 2016)
- Oman / Yémen : Jabal Samhan et zone côtière d'Oman (Spalton & Al Hikmani 2014)
- Montagnes Talysh (Sud de Azerbaïdjan) et montagnes Alborz (NO Iran) (Askerov et al. 2015)
- Nakhichevan / Azerbaïdjan / Arménie du Sud (Askerov et al. 2015, Jacobson et al. 2016)
- Est de la Géorgie / Nord-ouest de Azerbaïdjan, le Plateau Iori-Ajinour (Askerov et al. 2015, Jacobson et al. 2016)
- Géorgie / Daghestan / Russie, Est du Grand Caucase (Askerov et al. 2015, Jacobson et al. 2016)
- Irak / Turquie / Iran - petite population transfrontalière vivant dans les montagnes de Zagros (Raza et al. 2012a, Jacobson et al. 2016, Avgan et al. 2016)
- Extrême-Orient russe / Chine, population sino-russe, Priomorsky Krai et Chine orientale (Feng et al. 2017)
- Chine / République démocratique populaire lao : Xishuangbanna (Jacobson et al. 2016)
- Myanmar / Thaïlande : Complexe forestier du Tenasserim du Nord (Rostro-García et al. 2016)
- Cambodge / Thaïlande : Paysage des plaines de Nord (Jacobson et al. 2016)
- Malaisie / Thaïlande : Belum-Temengor (Jacobson et al. 2016)
- Bhoutan / Chine / Inde / Myanmar / Népal / Pakistan : Chaîne de l'Himalaya (Jacobson et al. 2016)
- Bangladesh / Inde / Myanmar : Monts Chittagong et Chin (Jacobson et al. 2016)
- Frontière éventuelle entre le Bangladesh, l'angle sud-est des monts Chittagong et le Myanmar (Jacobson et al. 2016).

Les efforts de conservation ou de récupération transfrontalière des populations de léopards comprennent des stratégies de conservation du léopard arabe (Breitenmoser et al. 2010), du léopard du Caucase (Breitenmoser et al. 2007) et un récent accord de collaboration pour la coopération transfrontalière entre la Chine et la Russie relative au léopard de l'Amour (Feng et al. 2017, Jacobson et al. 2016). Le gouvernement chinois a récemment annoncé la création d'un parc national pour les léopards de l'Amour et les tigres de l'Amour, qui couvrira environ 15 000 km² et sera adjacent au parc national Land of the Leopard en Russie, qui s'étend sur 2 620 km², créant ainsi un vaste paysage protégé transfrontalier (Feng et al. 2017). D'autres accords de coopération internationale pour la conservation du léopard sont nécessaires.

4. Données biologiques (à l'exception de la migration)

4.1 Répartition (actuelle et historique)

Les léopards sont répartis dans 79 pays d'Afrique et d'Asie. Les espèces vont de l'Afrique subsaharienne à la péninsule arabique, en passant par le sud-ouest de l'Asie et le Caucase jusqu'aux contreforts de l'Himalaya, l'Inde, la Chine et l'Extrême-Orient russe et sont localisées sur les îles de Java et du Sri Lanka (Stein et al. 2016, Fig. 2). Le léopard est encore observé en Afghanistan, en Angola, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bangladesh, au Bénin, au Bhoutan, au Botswana, au Burkina Faso, au Burundi, au Cambodge, au Cameroun, en République Centrafricaine, au Tchad, en Chine, au Congo, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, à Djibouti, en Égypte, en Guinée équatoriale, en Érythrée, en Éthiopie, au Gabon, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Inde, en Indonésie (Java), en République islamique d'Iran, en Irak, en Kenya, au Liberia, au Malawi, en Malaisie, au Mali, au Mozambique, au Myanmar, en Namibie, au Népal, au Niger, au Nigeria, à Oman, au Pakistan, en Fédération de Russie, au Rwanda, en Arabie Saoudite, au Sénégal, en Sierra Leone, en Somalie, en Afrique du Sud, au Sri Lanka, au Soudan, au Swaziland, en République-Unie de Tanzanie, en Thaïlande, en Turquie, au Turkménistan, en Ouganda, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe (Stein et al. 2016).

Les populations de léopard ont été fortement réduites et isolées de son aire. L'espèce a été extirpée des grandes portions et occupe seulement 25 à 37 % de son aire historique (Jacobson et al. 2016, Stein et al. 2016). La perte d'aire des sous-espèces varie entre 48 et 98 % (Tableau 1).

Sous-espèce	Aire existante au km ²	Pourcentage de perte d'aire historique
<i>P. p. orientalis</i>	8 100	97-98
<i>P. p. nimr</i>	17 400	98
<i>P. p. melas</i>	20 600	84
<i>P. p. kotiya</i>	24 400	63
<i>P. p. japonensis</i>	68 000	96-98
<i>P. p. delacouri</i>	90 400	93-96
<i>Panthère de Perse</i>	602 000	72-84
<i>P. p. fusca</i>	1 066 600	70-72
<i>P. p. pardus</i>	6 613 000	48-67

Région	Aire existante au km ²	Pourcentage de perte d'aire historique
Afrique du Nord	5 800	99
Afrique occidentale	196 000	86-95
Afrique orientale	1 457 200	47-61
Afrique centrale	2 081 900	45-66
Afrique australe	2 872 200	28-52

Les léopards ont perdu 48–67 % de leur aire historique en Afrique (Tableau 2), 83-87 % en Asie, et 70 % dans la péninsule arabique (Durant et al. 2014, Ray et al. 2005, Jacobson et al. 2016). Les léopards sont maintenant complètement introuvables en Afrique du Nord et ont disparu de la plupart de la ceinture côtière d'Afrique de l'Ouest. En Afrique, le léopard est classé comme « probablement éteint » en Gambie et au Lesotho et comme « éteint sur le plan régional » en Mauritanie, au Maroc, au Togo et en Tunisie. Historiquement, le léopard était observé dans tout le Kenya (Jacobson et al. 2016), mais depuis la dernière évaluation de la Liste rouge de l'UICN en 2008, la répartition des léopards a été réduite (Stein et al. 2016). De nos jours, les léopards au Kenya sont principalement localisés dans les zones transfrontalières, dans le revêtement transfrontalier *Kenya, Tanzanie et Nord du Mozambique*

et dans les bandes étroites appartenant aux revêtements transfrontaliers de *l'Ouganda du Nord et de l'Est à l'Ouest, et de Boma-Gambella et du Sud de l'Éthiopie* dans le Nord (Jacobson et al. 2016). Les léopards sont probablement éteints dans les régions arides du nord et de l'est du pays, et dans les terres non protégées à l'ouest de la rivière Tana, alors qu'ils sont éteints dans l'est du lac Victoria, dans l'ouest du lac Turkana, dans le désert occidental de Chalbi, dans le centre du Kenya et le delta de Tana (Jacobson et al. 2016). Historiquement, les léopards sont localisés à travers le Ghana, mais déjà dans les années 1950, ils disparaissaient du pays en raison principalement de la perte d'habitat, de l'exploitation, de la persécution et de la diminution des proies (Jacobson et al. 2016). Aujourd'hui, l'espèce se trouve le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire, dans la zone de conservation de Bia, dans le parc national de Mole et éventuellement dans le parc national de Kakum (Jacobson et al. 2016, Stein et al. 2016). L'abondance des léopards a toutefois baissé de 1968 à 2008 dans le parc national Mole (Burton et al. 2011). Les léopards ont diminué entre 1975 et 1994 de 98 % et 96 % respectivement dans le parc national de Mole et la réserve de Kalakpa (Brashares & Sam 2005).

Au Moyen-Orient, les léopards sont classés comme « probablement éteints » en Israël et en voie d'extinction dans la péninsule du Sinaï, en Égypte, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et aux Émirats arabes unis. Le léopard arabe n'occupe actuellement que quelque 2 % de son aire historique (Spalton & Al Hikmani 2014, Jacobson et al. 2016, Stein et al. 2016). Des enquêtes récentes ont révélé que les léopards sont encore très présents en Iran, principalement dans la région des deux chaînes de montagnes, notamment Alborz, qui va du nord-ouest au nord-est, et Zagros, qui va du nord-ouest au sud (Sanei et al. 2016, Jacobson et al. 2016). Les populations de léopard les plus viables existent dans le parc national de Golestan et le parc national de Tandoureh, dans la partie Nord-est de l'Iran, près de la frontière avec le Turkménistan (Hamidi et al. 2014, Farhadinia et al. 2017, Ghoddousi et al. 2017). Les enquêtes menées dans le Caucase iranien suggèrent que les populations de léopard viables se trouvent dans la région d'Alborz de l'Ouest, avec des populations petites et de plus en plus isolées, réparties dans les montagnes de Talysh et les régions limitrophes entre l'Iran, l'Azerbaïdjan et l'Arménie (Moqanaki et al. 2013). Quelques documents récemment validés de l'Irak et de la Turquie se limitent aux régions montagneuses du Kurdistan à Zagros (Avgan et al. 2016), où le léopard est très rare. Plusieurs enregistrements de caméras datant de 2013-2014 confirment la présence d'une petite population dans la crête de Zangezur partagée par l'Arménie et l'Azerbaïdjan, également dans les montagnes Talysh adjacentes à la frontière iranienne (Askerov et al. 2015). Des preuves récentes font état de la présence de léopards dans la République autonome de Nakhchivan, Azerbaïdjan, à quelques kilomètres de la frontière iranienne (Avgan et al. 2012). Un léopard a récemment été pris en vidéo en Ossétie du Nord du Grand Caucase, en Géorgie (Yarovenko et Zazanashvili, 2016). Il n'existe pas d'enregistrements récents confirmés au Daghestan, la dernière photo confirmée datant de 2009 (Yarovenko et Zazanashvili 2016).

En Asie, principalement en Asie du Sud-est et de l'Est, la répartition du léopard est devenue très fragmentée et l'espèce a disparu de la plupart des aires protégées. En Asie, le léopard est « éteint sur le plan régional » à Hong Kong, en Corée, au Koweït, à Singapour et en Ouzbékistan, et est « probablement éteint » au Tadjikistan, en RDP du Laos et au Vietnam. Il est possible que l'on ne retrouve les léopards qu'en petites populations isolées dans certaines aires protégées au Myanmar, en Thaïlande, au Cambodge, en Malaisie et en Chine (Li et al. 2010). En Chine, l'on ne retrouve les léopards que dans 0,4 % de leur aire historique (Rostro-García et al. 2016). L'on estime que l'aire du léopard a été réduite de plus de 30 % dans le monde au cours des trois dernières générations de léopards (22,3 ans, Stein et al. 2016). La longueur d'une génération de léopard était estimée à 7,42 ans selon la méthode de Pacifici et al. 2013 et les données sur les léopards sauvages de Balme et al. 2013).

Selon la toute dernière évaluation de l'UICN, l'aire existante du léopard est de 8 515 935 km² (Stein et al. 2016)

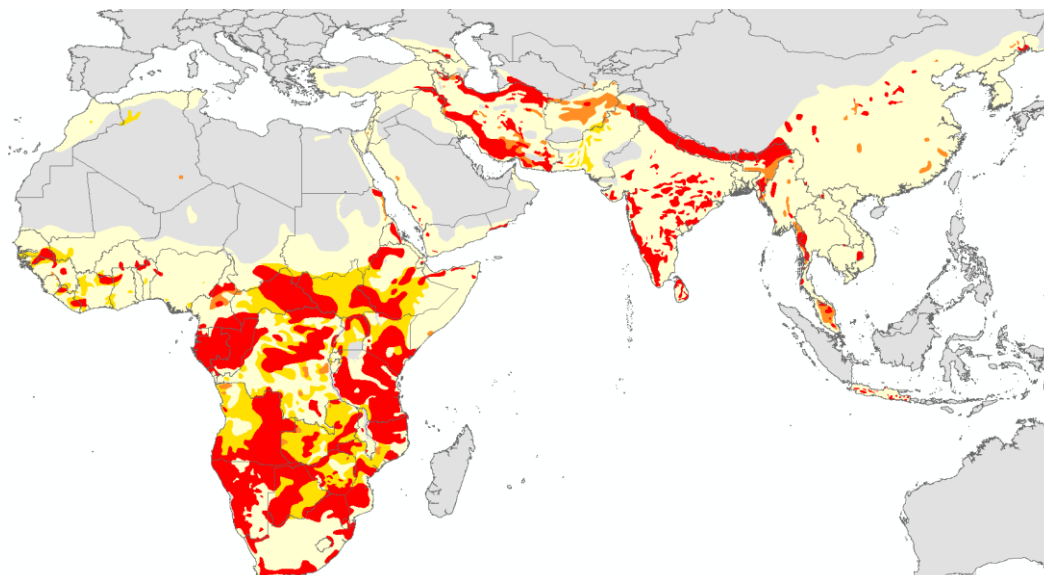


Fig. 2. Répartition du léopard. Rouge = existant ; orange = probablement existant ; jaune sombre = probablement éteint ; jaune = éteint. De Jacobson et al. 2016.

4.2 Population (estimations et tendances)

La forte adaptabilité et la large répartition du léopard commun lui permettent de résister dans les aires où d'autres grands carnivores ont été exterminés. (Jacobson *et al.* 2016). Une estimation récente de la population de léopards adultes sur le plan de l'aire n'existe pas, mais la tendance actuelle de la population est estimée sur l'axe décroissant (Stein et al. 2016). Pour certaines sous-espèces, des estimations de la population sont disponibles (Tableau 3) et pour certaines populations, la densité a été estimée depuis 2000 (Tableau 4).

À travers l'Afrique, l'on trouve quelques données fiables sur les tendances de la population de léopard au cours des trois dernières générations (Stein et al. 2016). La plus récente estimation continentale de la population pour l'Afrique remonte à un modèle de 1988 développé par Martin & de Meulenaer (1988). Ils ont répertorié 714 000 léopards dans toute l'Afrique, mais cette estimation a été fortement mise en doute, jugée trop simpliste et réfutée par plusieurs chercheurs qui y trouvaient une exagération des estimations (Jackson 1989, Norton 1990, Nowell & Jackson 1996, Henschel 2008, Balme Et al. 2010b). La dernière estimation de la population de léopards à travers le Kenya faisait état de 10 000 à 12 000 animaux, selon Hamilton (1981).

Tableau 3. Estimations de la population des sous-espèces de léopards (Stein et al. 2016).

Sous-espèces / Région	Estimation de la population	Références
Asie occidentale et Caucase	< 800–1 000	Stein et al. 2016
Panthère de Perse	871–1290	Khorozyan 2008
Iran	550–850	Kiabi et al. 2002
Léopard arabe	45–200	Mallon et al. 2008
Oman	17 (Jabal Samhan)	Spalton et al. 2006
	44–58 (Dhofar)	Spalton & Al Hikmani 2014
Arabie Saoudite	< 100	Boug et al. 2009
Panthère de Java	350–525 (< 250 MI)	Ario et al. 2008
Panthère du Sri Lanka	700–950	Kittle & Watson 2015
Léopard de l'Amour	< 60	Stein et al. 2016
	87	Feng et al. 2017
Russie	26	Hebblewhite et al. 2011
	26	Sugimoto et al. 2014
Chine	42	Wang et al. 2015
Panthère d'Afrique	Pas d'estimations récentes	
Namibie	5 469–10 610	Hanssen & Stander 2004
	< 14 000	Stein et al. 2012
Afrique du Sud	2 185–6 780 dans 10 aires principales	Daly et al. 2005
Ouganda	≤ 150–200	UWA 2012
Léopard d'Indochine	973–2503 (409–1051 MI)	Rostro-García et al. 2016
Cambodge	44–13	Rostro-García et al. 2016
Chine	8–22	Rostro-García et al. 2016
Malaisie	282–847	Rostro-García et al. 2016
Myanmar	223–670	Rostro-García et al. 2016
Thaïlande	416–832	Rostro-García et al. 2016
Panthère de Chine du Nord	174–348	Laguardia et al. 2017
Chine du Sud-est	< 20 (Chine du SE)	Laguardia et al. 2017
Léopard indien		
Inde	12 000–14 000	Bhattacharyal 2015
Népal	< 1 000 au Népal	Jnawali et al. 2011

Les populations du Caucase iranien sont très peu nombreuses. L'on estime que peu (< 10) léopards reproducteurs existent dans cette région (Moqanaki et al. 2013). Toutefois, en se déplaçant vers l'aire d'Alborz, précisément dans les parties orientales d'Alborz près de la frontière entre l'Iran et le Turkménistan, les populations de léopards sont viables et probablement la plus importante de la région (par exemple, 23 - 42 individus dans le parc national de Golestan : Hamidi et al. 2014).

Tableau 4. Estimations de la densité de la population de léopards pour les données collectées après 2000 (Jacobson et al. 2016).			
Sous-espèce Pays	Aire existante	Estimation de densité (léopards/100 km ²)	Régions
<i>P.p. delacouri</i>			
Cambodge	14 801	3,6 (Gray & Prum 2012)	Forêt protégée de Mondolkiri Réserve forestière Ayer Hitman ; Corridor faunique de Kenyir PN de Kaeng Krachen
Malaisie	65 638	4,0 (Sanei et al. 2011) ; 3 (Hedges et al. 2015)	
Thaïlande	35 689	4,78 (Raza et al. 2012b)	
<i>P.p. fusca</i>			
Bhoutan	30 472	1,04 (Wang & Macdonald 2009)	PN de Jigme Singye Wangchuck PN de Manas ; aire principale de Manas ; réserve de tigres de Sariska ; PN Chilla renge de Rajaji ; Maharastra ; PN de Sanjay Gandhi ; réserve de tigres de Satpura ; réserve de tigres de Mudumalai ; réserve de tigres de Pakke
Inde	825 450	3,4 (Borah et al. 2014) ; 1,68 (Goswami & Ganesh 2014) ; 23,5 (Chauhan et al. 2005) ; 14,99 (Harihar et al. 2009) ; 4,8 (Athreya et al. 2013) ; 40 (Athreya et al. 2004) ; 4,2–6,2 (Edgaonkar 2008) ; 14,9 (Kalle et al. 2011) ; 1,1–2,99 (Selvan et al. 2014)	
Népal	107 908	5,61 (Thapa et al. 2014) ; 5,0 (Wegge et al. 2009)	
<i>P.p. orientalis</i>			
Chine	3 119	0,62 (Qi et al. 2015)	Montagnes Laoye de la province Jilin
<i>P.p. saxicolor</i>			
Iran	337 992	1,87 (Ghoddousi et al. 2010) ; 2,6 (Hamidi et al. 2014)	PN de Bamou ; PN de Golestan
<i>P.p. pardus</i>			
Botswana	366 640	7,5 (Shashe Limpopo group 2010) ; 0,1 (Boast & Houser 2012) ; 0,48 (Kent 2011)	Réserve de chasse du Nord de Tuli ; Terres agricoles commerciales de Ghanzi ; région de Ghanzi
Cameroun	132 555	1,28 (Croes et al. 2011) ; 1,46 (Croes et al. 2011)	Complexe de la Bénoué (PN de la Bénoué, PN de Boubandjida et PN du Faro) et zones de chasse (28 zones sportives adjacentes à des parcs)
Gabon	252 151	2,7–12,1 (Henschel 2008)	PN de Lope et Ivindo
Ghana	14 700	2 - 2,9 (Brashares & Sam 2005)	Parc national de Mole
Kenya	259 227	8,4–12 (O'Brien & Kinnaird 2011)	Ferme de Mpala
Namibie	568 590	3,6 terres agricoles et 1,0 parc (Stein et al. 2011) ; 1,18 et 2,4 (Funston et al. 2014)	Terre agricole du plateau de Waterberg et Parc du plateau de Waterberg ; PN de Bwabwata
Sénégal	29 492	2,0–4,0 (Kane et al. 2015)	PN de Niokolo Koba
Afrique du Sud	401 336	10,7 (Chase Grey et al. 2013) ; 0,25–2,3 (Martins 2010) ; 2,49–11,11 (Balme et al. 2010a) ; 7,17–11,21 (Balme et al. 2009) ; 2,5–7,0 (Chapman & Balme 2010) ; 12,7 (Maputla et al. 2013) ; 18,8 (Owen et al. 2010)	Montagnes de Soutpansberg, montagnes de Cederberg, Réserve privée de chasse de Phinda, Réserve de rhinocéros de Zululand, Kwazulu-Natal du Nord, Réserve de chasse de Karongwe
Tanzanie	668 760	7,9 (Msuha 2009)	Petite partie du PN de Tarangire
Zambie	233 265	3,36 (PN uniquement) ; 4,79 (Ray 2011)	PN de Luambe et GMA-Chanjuzi
Zimbabwe	121 406	7,64 (Williams 2011) ; 5,12 (Grant 2012) ; 8,3 (Groom & Brand 2011) ; 6,0 (du Preez et al. 2014)	Vallée du Save, District de Mangwe, PN de Gonarezhou

4.3 Habitat (description brève et tendances)

Le léopard est un animal très adaptable et habite dans une grande variété d'écosystèmes, différents par leurs types et les conditions qu'ils présentent (Hunter & Barrett 2011, Stein & Hayssen 2013). Il vit tant dans les forêts boréales de Russie, où les températures, en hiver, descendent jusqu'à - 30 °C, que dans les milieux désertiques, où les températures, en été, peuvent atteindre les 70 °C (Hunter & Barrett 2011). Le léopard vit également dans les forêts tropicales pluvieuses, les plaines herbagères, les zones sèches, la savane, les forêts de feuillus et de pins tempérées, dans des régions alpines, dans des régions semi-désertiques et désertiques, et jusque dans les flancs de montagne. Le léopard peut également se retrouver aux abords de grandes villes telles que Mumbai, en Inde, et Johannesburg, en Afrique du Sud (Odden et al. 2014, Kuhn 2014, Jacobson et al. 2016, Henschel et al. 2008, Mallon & Budd 2011). En Iran, le léopard se retrouve ailleurs que dans les hypers et les habitats des déserts centraux du pays (Kiabi et al. 2002), dans divers habitats sur une grande partie de l'Iran (Sanei et al. 2016; Jacobson et al. 2016), des plateaux semi-arides au centre de l'Iran aux prairies des régions montagneuses, aux steppes alpines et aux forêts à feuillus du nord-ouest et du nord de l'Iran. Même si cette espèce semble présenter une répartition géographique importante en Iran, il est en général assez rare, et se retrouve beaucoup plus dans des zones bien protégées, qui comportent des populations viables d'ongulés (Ghoddousi et al. 2010, Farhadinia et al. 2014).

Dans la péninsule arabique, il habite principalement les régions montagneuses le long de la côte (Mallon & Budd 2011). Dans le sous-continent indien, cette espèce se retrouve dans des habitats tels que les forêts, les affleurements rocheux et les paysages anthropogéniques. En Asie centrale et du Sud-ouest, les léopards ne se retrouvent plus aujourd'hui que dans les régions montagneuses lointaines et les régions de pied de montagne accidentées (Henschel et al. 2008). En Afrique subsaharienne, le léopard a été enregistré jusqu'à 5 600 m, sur le mont Kilimanjaro (Tanzanie) et jusqu'à 5 200 m sur le massif de l'Himalaya (Hunter & Barrett 2011, Nowell & Jackson 1996).

4.4 Caractéristiques biologiques

Le léopard présente un corps grand et musculaire, une large tête et de courtes jambes, avec de solides pattes. Il présente une fourrure est douce et courte, une peau légère en couleur qui devient plus brillante au niveau du ventre et qui est couverte de points, ou de rosettes. Caractéristiques externes : HB 110- 180 cm, T 60- 100 cm, SH 45- 78 cm et poids 35- 90 Kg. La taille du léopard varie en fonction du climat et de l'abondance de ses proies. Les panthères de Perse mâles du Nord de l'Iran et les léopards des habitats boisés d'Afrique orientale et australe peuvent peser jusqu'à 90 kg et sont considérablement plus lourds que les mâles des sous-espèces des habitats environnant, le léopard d'Arabie, qui ne pèse que 35 kg (Hunter & Barrett 2011, Sanei et al. 2015, Spalton & Hikmani 2014). Une telle différence de dimensions indique une particularisation en fonction des dimensions de proies, par exemple, les grands ongulés tels que le mouflon ou le cerf commun pour la panthère de Perse, et daman du Cap pour le léopard d'Arabie. Les léopards femelles des montagnes côtières du Cap (Afrique du Sud) présentent un poids moyen de 21 kg et les mâles du Zimbabwe peuvent peser jusqu'à 60 kg (Stein & Hayssen 2013). En moyenne, les léopards mâles d'Afrique du Sud et de Namibie mesurent 210 à 218 cm de longueur totale, tandis que les femelles mesurent 185 à 198 cm (Stein & Hayssen 2013).

Cette espèce est principalement active du crépuscule à l'aube. Cependant son activité peut varier en fonction de la disponibilité des proies, de la compétition des autres prédateurs présents, de la température et de la perturbation humaine (Spalton & Al Hikmani 2014). L'activité des populations de léopards se trouvant dans des forêts pluvieuses du Gabon et non exposées aux perturbations étaient largement diurne (Henschel 2008). Parmi les adultes, les mâles respectent mutuellement leurs territoires, mais plusieurs femelles peuvent se partager des territoires. Les territoires sont violemment défendus et marqués à leurs limites par des marques de griffes au sol, des éraflures sur les arbres et des défécations et des urines (Stein & Hayssen 2013). La superficie des aires vitales du léopard varie grandement. La superficie des domaines du léopard varie entre 5.6 km² (femelle, parc national de Tsavo,

Kenya) et 2,750 km² (mâle, Kalahari) Un adulte mâle coincé de l'aire protégée de la province de Yazd, en Iran, utilise plus de 626 km² sur 10 mois (H. Jowkar & L. Hunter, données inédites). La superficie des domaines vitaux de six léopards adultes (5 mâles et 1 femelle) suivis par des colliers connectés au GPS-satellite dans le parc national de Tandoureh, en Iran, était comprise entre 62,9 et 1 098,3 km² (100% MCP; Farhadinia et al. 2017). Les léopards sont des chasseurs visuels et d'excellents grimpeurs (Sunquist & Sunquist 2002, Hunter & Barrett 2011).

Le régime alimentaire des léopards est influencé par plusieurs facteurs tels que la densité et la composition des proies, la présence d'autres prédateurs, les facteurs environnementaux et la pression anthropogénique (par exemple, sa chasse excessive pour sa consommation comme viande de brousse, Balme et al. 2007, Henschel et al. 2011). Les léopards peuvent tuer une proie jusqu'à 2 à 3 fois plus grande qu'eux, mais préfèrent généralement des ongulés de taille moyenne et de poids variant entre 15 et 80 kg (Henschel et al. 2005, Henschel 2008, Hunter & Barrett 2011). Toutefois, ils ne chassent de petites proies que de façon opportuniste (les primates, les lièvres, les rongeurs, les oiseaux et les petits carnivores), et ceux-ci constituent une part importante de leur régime alimentaire lorsque les plus grands ongulés sont plus rares (Nowell & Jackson 1996). En Afrique subsaharienne, 92 espèces de proies ont été enregistrées. Les léopards ont principalement pour proies des mammifères allant des grands ongulés tels que les éléphants aux plus petites telles que les damans du Cap. Cependant, ses principales proies sont plutôt des ongulés de taille moyenne à large tels que les impalas ou les Springboks (Balme et al. 2007, Henschel et al. 2008, Hunter & Barrett 2011, Stein & Hayssen 2013). En Asie, les principales proies des léopards sont le muntjac, l'antilope cervicapre, la chèvre de montagne, le chevreuil et le cerf Sika, le cerf, l'élaphode de Chine, le sanglier, le blaireau et le langur (Johnson et al. 1993, Khorozyan & Malkhasyan 2003, Mukherjee & Mishra 2001, Odden et al. 2010). Le léopard d'Arabie a pour principalement pour proie des rongeurs tels que le daman du Cap, de façon abondante, mais également la gazelle arabe, le bouquetin de Nubie, le lièvre du Cap, les oiseaux, le porc-épic indien, le hérisson éthiopien, les lézards et les insectes (Al Jumaily et al. 2006, Judas et al. 2006, Spalton & Al Hikmani 2014). La grande partie du régime alimentaire du léopard iranien est composée d'ongulés de taille moyenne, notamment la chèvre sauvage *Capra aegagrus* et le moufflon *Ovis spp.*, outre le sanglier, *Sus scrofa*, les différentes espèces de chevreuils, et, plus rarement, des gazelles, de Petits mammifères, des oiseaux, des reptiles et même des insectes (Farhadinia et al. 2014, Sharbafi et al. 2015, Ghoddousi et al. 2016). Occasionnellement également, des attaques de léopards sur des animaux domestiques et des chiens de berger ont été enregistrés (Ghoddousi et al. 2016, Babgir et al. 2017). Dans des paysages à forte colonisation humaine en Inde, les animaux domestiques et les chiens constituent l'essentiel du régime alimentaire du léopard (Athreya et al. 2016).

En Afrique du Sud, le léopard se reproduit tout au long de l'année, mais dans certaines zones, le pic des naissances peut correspondre avec la saison des naissances des espèces de proies favorites du léopard. En Asie, la reproduction est plus saisonnière, à l'exception des régions tropicales (Stein & Hayssen 2013). En Iran, cette espèce s'accouple en général en février. L'œstrus met environ 7 à 14 jours, le cycle d'œstrus étant d'environ 46 jours et la période de gestation de 90 à 106 jours (Hunter & Barrett 2011, Sunquist & Sunquist 2002). L'âge de reproduction est compris entre 30 et 36 mois pour les femelles et 42 à 48 mois pour les mâles. On a enregistré une femelle de 16 ans mettant bas dans la réserve de Sabi Sand Game, en Afrique du Sud (Balme et al. 2012, Hunter & Barrett 2011). L'entre deux parturitions est de 16 à 25 mois (Stein & Hayssen 2013). 1 à 4 louveteaux naissent, même si deux louveteaux grandissent rarement l'un après l'autre. Les louveteaux restent avec leurs mères jusqu'à l'âge de 12 à 18 mois (Sunquist & Sunquist 2002) et restent ensemble plusieurs mois après. Leur longévité est de 14 à 19 ans dans la jungle et jusqu'à 23 ans en captivité.

Les données indiquent une variation de la densité de la population des léopards, soit de 0,1 léopard pour 100 km² (Ghanzi farmland, Botswana) à 22 pour 100 km² (parc national de Lopé, Gabon). La grande variation de densité peut être attribuée au type d'habitat, à la densité des proies, à la présence d'autres carnivores et à la persécution des humains.

L'adaptabilité et la réponse des léopards à la présence humaine varie considérablement et est différente d'une région à l'autre. La présence et l'activité des humains et des co-prédateurs peuvent avoir plusieurs influences sur l'activité spatio-temporelle et l'équilibre de l'espèce (Carter et al. 2015). Dans certains pays tels que le Gabon, les léopards semblent activement éviter les zones habitées par les humains, tandis que, dans certaines zones d'inde par exemple, les léopards cohabitent avec les humains, au cœur d'une population dense (Henschel et al. 2011, Carter et al. 2015).

4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

Les léopards sont de grands carnivores et, en tant que tel, jouent un rôle régulateur important dans leurs écosystèmes : « Les grands carnivores ont un impact considérable sur la structure et la fonction de divers écosystèmes » (Ripple et al 2014). Là où existent les léopards et les lions, ceux-ci contrôlent les populations de mésoprédateurs (Ripple et al. 2014). Les léopards font partie des espèces à « cascades de mésoprédateurs » des grands carnivores aux mésoprédateurs et aux proies de mésoprédateurs (Ripple et al. 2014). Dans des zones partagées par les léopards et les lions, les populations de babouins olives ont augmenté, tandis que celles des ongulés et des primates a diminué (Ripple et al. 2014). Plus encore, « les grands carnivores permettent de réduire la prévalence des maladies dans les populations des proies ongulées » (Ripple et al. 2014) et « en réduisant la population numérique d'une espèce de proie compétitivement dominante, les carnivores érigent et font respecter des frontières écologiques qui permettent aux plus petits prédateurs de subsister » (Miller et al. 2001). Ainsi, les carnivores peuvent réduire la concurrence parmi les espèces herbivores (Miller et al. 2001).

En Afrique, les léopards ont pour proies des espèces telles que les nyalas, les springboks, les cobes des roseaux, les céphalophes, les impalas, les koudous, les gnous, les oryx, les cobes de Buffon, les ourébis, les guibs harnachés, les cobes à croissant, les roquetins; les blesboks, les gazelles de Thompson, les dik-diks, les oryctéropes, les porc-épics, les phacochères, les potamochères, les genettes, les oréotragues, les damans du Cap, les damans des arbres, les primates, les fennecs et les chats sauvages (Smithers 1971, Bertram 1982, Mizutani 1999, Hayward et al. 2006, Ott et al. 2007, Balme et al. 2010a, Hunter & Barrett 2011, Jones 2013, Stein & Hayssen 2013) et en Asie, le muntjac, l'antilope cervicapre, la chèvre de montagne, le chevreuil et le cerf Sika, le cerf, l'élapode de Chine, le sanglier, le blaireau et le langur (Johnson et al. 1993, Khorozyan & Malkhasyan 2003, Mukherjee & Mishra 2001, Odden et al. 2010). Les léopards « restreignent potentiellement les herbivores par la prédation et les mésoprédateurs par une concurrence intragilde, et participent à la structuration des écosystèmes » (Ripple et al. 2014).

Lorsque les léopards ne cohabitent pas avec les lions et les tigres, ils sont les prédateurs ultimes et, donc, jouent également un rôle important comme espèce phare.

5. **État de conservation et menaces**

5.1 Évaluation de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (si disponible)

Au niveau mondial :

- Vulnérable A2cd ver 3.1 (Stein et al. 2016)

Au niveau régional :

- Asie orientale et Caucase : Menacée (UICN 2008)
 - Méditerranée : Gravement menacée (Jdeidi et al. 2010)
- Sous-espèces (dans les limites de l'évaluation) : Tableau 5*

« Les léopards sont largement répartis en Afrique et en Asie, mais leurs populations se sont retrouvées réduites et isolées, et elles ont été extirpées de larges portions de leurs aires de répartition historiques » (Stein et al. 2016). Dans l'évaluation 2016 de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, le léopard était en tête de liste, de menacé à vulnérable (Stein et al. 2015). Selon Stein et al. (2016), il est difficile d'évaluer les léopards en tant qu'espèce unique, puis qu'ils sont répartis sur une vaste aire, en raison de leur nature insaisissable et de la tolérance des habitats. Leur statut dans la plupart des régions d'Afrique et d'Asie est très

peu connu (Stein et al. 2016). Cependant, les preuves suggèrent « que les populations des léopards se sont retrouvées considérablement réduites en raison d'une persécution persistante caractérisée par les activités de plus en plus croissantes des populations humaines, la fragmentation de leurs habitats, le commerce illicite de la faune, une chasse excessive pour l'utilisation de leurs peaux à lors de rites, le déclin des proies et la mauvaise gestion de la chasse au trophée (Stein et al. 2016). Sur la plupart des aires de répartition d'Asie orientale et centrale, ainsi que celles d'Afrique septentrionale et orientale, la population des léopards a considérablement décliné et a souffert de l'extirpation régionale en raison du braconnage, de la perte et de la fragmentation des habitats, et également de la disparition des proies (Jacobson et al. 2016, Stein et al. 2016), les léopards ont presque complètement disparu du Grand Caucase (Askerov et al. 2015, Yarovenko & Zazanashvili 2016), où ils avaient été enregistrés dans l'évaluation antérieure. Dans le Sud du Petit Caucase (Azerbaïdjan, Arménie et les zones frontalières du Nord-ouest de l'Iran), une faible population de léopards a survécu du fait du renforcement de l'application des lois et de la récente intensification des efforts de conservation (Breitenmoser et al. 2010a).

Stein et al (2016) ont proposé une réduction de l'aire de répartition du léopard de 61 % de l'aire délimitée suite à l'évaluation de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN de 2008. Cependant, la sévérité de cette réduction peut être inefficace en raison du manque d'informations fiables et de l'insuffisance d'échantillonnage dans l'effort précédent, d'où l'extension de la réduction sur une période prolongée (Stein et al. 2016). Jacobson et al. (2016) avance qu'environ 84 % de l'habitat du léopard a été perdu en Asie occidentale et au Caucase. Même dans son bastion, en Afrique australe, il n'existe pas de preuves attestant de la stabilité des populations du léopard, et une réduction de son aire de répartition de 21 % a été estimée (Stein et al. 2016). Une réduction à l'échelle mondiale de plus de 30 % au cours des trois dernières générations (22,3 ans est soupçonnée (Stein et al. 2016). Au travers du niveau de connaissance de la répartition du léopard et de l'état de sa population d'aujourd'hui, il reste des zones d'ombre tant aux échelles nationale que régionale en raison du manque de données fiables sur la dynamique de la population de léopards et ses tendances sur de grandes portions de son aire de répartition (Stein et al. 2016).

Des évaluations récentes laissent penser qu'au moins la moitié de la réduction de la population des léopards corrobore une perte réelle et relativement récente de son aire de répartition (Jacobson et al. 2016, Stein et al. 2016). « La densité de la population des léopards dans toute la variété de l'espèce est réputée correspondre à la biomasse de ses principales espèces de proies, des herbivores de taille moyenne et ceux de grande taille. Les espèces de proie sont de plus en plus menacées, en raison d'une chasse licite ou illicite insoutenable, ce qui entraîne une chute drastique de la population des proies sur de grandes portions de l'aire de répartition du léopard » (Stein et al. 2016).

Tableau 5. Évaluations et tendances des populations des sous-espèces de léopards de la Liste rouge des espèces menacées de l’UICN EN = Menacée, CR = Gravement menacée Les évaluations entre parenthèses [...] ont été proposées dans des publications scientifiques, mais n’ont pas encore été officiellement intégrées dans la Liste rouge des espèces menacées de l’UICN.

Sous-espèce	Statut dans la Liste rouge	Tendance de population
Panthère de Perse <i>P. p. saxicolor</i> (Khorozyan 2008)	EN C2a(i)	En déclin
Léopard d’Arabie <i>P. p. nimr</i> (Mallon et al. 2008)	CR C2a(i)	En déclin
Panthère de Java <i>P. p. nimr</i> (Mallon et al. 2008)	CR C2a(i)	En déclin
Panthère de Ceylan <i>P. p. kotiya</i> (Kittle & Watson 2008)	EN C2a(i)	En déclin
Léopard de l’Amour <i>P. p. orientalis</i> (Jackson & Nowell 2008)	CR C2a(ii), D	En recrudescence
Léopard d’Afrique <i>P. p. pardus</i> (Stein et al. 2016)	[VU]	En déclin
Léopard d’Indochine <i>P. p. delacouri</i> (Rostro-Garcia et al. 2016)	[EN A2b,c,d; A3b,c,d; C1]	En déclin
Panthère de Chine du Nord. <i>p. japonensis</i> (Laguardia et al. 2017)	[CR A2bc, C2a(i)]	En déclin
Léopard indien <i>P. p. fusca</i>	Pas évalué	

Sur la base de ces informations, l’UICN, dans son évaluation des espèces menacées, a placé le léopard en tête de liste de quasi menacée à vulnérable selon le critère A2cd, en raison, principalement de la destruction de son habitat et de ses proies, et de son exploitation (Stein et al. 2016). Selon Stein et al. (2016), « Ces causes de la réduction présumée sont encore mal comprises, n’ont pas été éradiquées et pourraient perdurer, et il convient d’anticiper le déclin du léopard si des mesures de conservation ne sont pas prises ». L’évaluation officielle des sous-espèces de léopard de la Liste rouge d’UICN n’est pas encore terminée, mais toutes les sous-espèces évaluées ont été classées menacées ou gravement menacées en raison de la faiblesse de leurs populations et de leur fragmentation (Stein et al. 2016; Tableau 5).

5.2 Informations équivalentes pertinentes pour l’évaluation de l’état de conservation

Plusieurs revues scientifiques ont adopté les règles de l’UICN pour l’évaluation des sous-espèces supplémentaires (tableau e 5) ou de leurs populations. Il a été proposé que toutes les populations de léopard des différentes régions d’Afrique soient classées dans la catégorie des populations menacées (Afrique septentrionale : CR, Afrique occidentale : EN, Afrique centrale VU, Afrique orientale : VU et Afrique australe : VU; Stein et al. 2016; Tableau 6).

Tableau 6. Informations sur l’état des léopards par région africaine

Région	Informations sur l’état
Afrique du Nord	Le léopard est proposé comme gravement menacé Les populations restantes, qui se trouvaient supposément au Maroc et en Algérie, ont probablement disparu. La population d’Égypte est considérée comme très réduite (Stein et al. 2016).
Afrique occidentale	Le léopard est proposé comme menacé (Stein et al. 2016). Les populations riveraines de léopard ont néanmoins perduré en-dehors des aires protégées. Le problème principal est la rareté des proies (principalement du fait du commerce de la viande de brousse) et l’empoisonnement des carcasses (P. Henschel, communication personnelle).
Afrique centrale	Le léopard est proposé comme vulnérable (Stein et al. 2016). Aux abords des villages, les espèces de grands léopards disparaissent principalement du fait de la forte pression de la chasse (P. Henschel, communication personnelle). Un sondage restreint a été mené et il existe peu d’informations sur le léopard.
Afrique orientale	Le léopard est considéré comme vulnérable (Stein et al. 2016). Les informations sur le léopard sont rares.

Afrique australe	Le statut proposé du léopard est vulnérable. Les populations de léopard en Angola, en Zambie, au Mozambique, au Zimbabwe et en Afrique du Sud semble en déclin par rapport aux précédentes estimations, et les léopards disparaissent dans des régions où l'activité humaine est en expansion et dans les régions de conflits intensif avec les humains (G. Balme, communication personnelle, Stein et al. 2016). Le commerce de la viande de brousse a considérablement réduit les populations des proies du léopard (et, de façon directe, le léopard lui-même) au Mozambique et en Zambie Fusari & Carpaneto 2006, Lindsey et al. 2013). Il n'existe pas d'informations sur l'état du léopard en Angola (P. Henschel, communication personnelle).
------------------	--

5.3 Menaces pesant sur la population (facteurs, intensité)

Malgré l'altération de leur territoire et un taux important de mortalité causée par les humains, les léopards ont pu survivre où les autres grands prédateurs n'ont pas pu (Jacobson et al. 2016). Du fait de la capacité du léopard à survivre dans des paysages dominés par les humains et à diversifier ses proies, la conservation de cette espèce a pendant longtemps été considérée comme une préoccupation mineure. Cependant, des études récentes ont montré que les populations de léopards étaient significativement réduites en Afrique orientale et centrale, en Asie du Sud-ouest et du Sud-est, et en Chine (Jacobson et al. 2016). Les principales menaces pesant sur les léopards sont d'origine humaine : la fragmentation de son habitat (au travers de la déforestation, de l'extraction des mines et/ou de la construction d'infrastructures), la réduction de sa base de proies (du fait de la chasse excessive et de la compétition les troupeaux en recrudescence) et des conflits avec les bétails et l'élevage de gibier. D'autres menaces sont, par exemple, la mauvaise gestion de la chasse au trophée, la persécution du fait des conflits avec les humains, l'abattage illégal pour le commerce de gibier et la capture accidentelle dans des pièges (Boast 2014, Constant 2014, Daly et al. 2005, Hunter & Barrett 2011, Nowell & Jackson 1996, Ray et al. 2005, Stein et al. 2016, Strampelli 2015).

Habitat

Avec la croissance démographique, les habitats naturels sont transformés en régions urbaines ou paysage agraires, ou encore en pâturages pour l'élevage, ce qui entraîne directement une perte d'habitat et de la base de proies pour le léopard (Stein et al. 2016), mais également l'augmentation de conflits avec les éleveurs. Bien que le léopard soit une espèce adaptable, il présente une résilience écologique limitée face à l'altération et à la fragmentation de son habitat ; pour se reproduire de façon viable, il a besoin d'habitats contigus avec un impact humain réduit (Balme et al. 2010a). En Afrique subsaharienne (où l'on a enregistré le moins de réductions des populations de léopard que dans toutes les autres parties de l'aire de répartition mondiale), la population humaine a augmenté de 126 % entre 1970 et 2000 (NU 2013). La superficie des paysages agraires a augmenté de 57 % et le taux de végétation naturelle a diminué de 21 % de 1975 à 2000 (Brink & Eva 2009). La population humaine dans cette région devrait plus que doubler entre 2010 et 2050 (NU 2013) et la superficie des terres cultivées devrait augmenter de 21 % entre 2005 et 2050 (Alexandratos & Bruinsma 2012). Dans les pays forestiers d'Afrique, la déforestation a été identifiée comme une menace grave pour les populations de léopard (Ikemeh 2007).

En Asie, la destruction et la fragmentation de l'habitat constitue une menace majeure pour le léopard sur toute son aire de répartition (Stein et al. 2016, Jacobson et al. 2016). Sur la péninsule arabique, la destruction de l'habitat au profit de l'élevage constitue, outre la persécution directe, la principale cause du déclin du léopard (Judas et al. 2006, Spalton et al. 2006). La transformation des habitats en palmeraies et en plantations de caoutchouc sont les principaux facteurs contribuant à l'intensification de la perte de l'aire de répartition du léopard en Asie du Sud-Ouest, où la déforestation est en hausse (Rostro-García et al. 2016, Sanei & Zakaria 2009, Stein et al. 2016, Sodhi et al. 2010) :

« Moins de 10 % des forêts d'Asie du Sud-Ouest étant d'une certaine façon protégées, et les prix des essences de luxe, de l'huile de palme et du caoutchouc devant augmenter, la destruction de l'habitat du léopard dans la région devrait également se poursuivre et, par conséquent, affecter négativement les populations de léopard » (Stein et al.2016)..

Proies

Le déclin des proies du léopard est la principale menace pratiquement sur l'ensemble de l'aire de répartition de cette espèce (Al Jumaily et al. 2006, Henschel 2008, Judas et al. 2006, Pitman 2012, Stein et al. 2016). En Afrique, les proies des léopards font l'objet d'une chasse intensive pour le commerce de la viande de brousse (Jorge 2012, Stein et al. 2016). Les données relatives aux populations des herbivores dans 78 aires protégées en Afrique occidentale, orientale et australe surveillées de 1970 à 2005 ont révélé un déclin moyen de 59 % de la population dans ces régions. Tandis que les populations abondantes de mammifères ont augmenté de 24 % en Afrique australe, celles-ci ont diminué de 52 % en Afrique orientale et de 85 % en Afrique occidentale (Craigie et al. 2010). Selon Stein et al. (2016) pensent qu'« étant donné la dépendance des léopards des espèces de proies sauvages dans l'aire de répartition africaine, un déclin concomitant du léopard de même amplitude (>50 %) en Afrique occidentale et orientale peut être déduit pour la même période. Dans un grand nombre de région d'Afrique orientale et centrale, l'on observe le « syndrome de la forêt vide » (habitat forestier intact mais dépourvu d'espèces de proies en raison de pratiques de chasse excessives) (Henschel 2008, Hunter & Barrett 2011). Les léopards sont déjà absent des forêts pluvieuses du Cameroun, où leur chasse pour consommation comme viande de brousse est récurrente (Toni & Lodé 2013). La chasse pour le commerce de viande de brousse est un problème également déploré au Ghana (IUCN PACO 2009). Dans les forêts pluvieuses africaines, les léopards présentent une forte réponse fonctionnelle et numérique à la compétition des chasseurs humains de leurs proies ; les populations de léopards sont réduites ou absentes aux abords des établissements enregistrant une forte pression de chasse (P. Henschel, communication personnelle, Henschel 2008, Henschel et al. 2011, Willcox 2002). Même dans les savanes africaines, les grands herbivores sont menacés par un commerce de viande de brousse insoutenable, ce qui conduit à une chute de la population des proies comme, par exemple, en Zambie, où les populations d'animaux sauvages ont été réduites à 70 % des zones de gestion du jeu (Lindsey et al. 2013). La chasse excessive et le perte d'habitat ont conduit au déclin ou à l'extirpation des espèces de proies du léopard dans des pays asiatiques tels que l'Arabie Saoudite, le Yémen, le Pakistan ou l'écorégion caucasienne (Judas et al. 2006, Al Jumaily et al. 2006 ; Williams et al. 2006). À Ayubia NP, au Pakistan, les proies de subsistance du léopard proviennent du bétail, du fait du manque de proies, qui exacerbe les conflits entre les hommes et les léopards (Shehzad et al. 2015). La diminution de la base de proies est l'un des facteurs contribuant au déclin considérable du léopard en Asie du Sud-Ouest (Rostro-Garía et al. 2016a).

Conflit

Les conflits entre les hommes et les léopards résultant des attaques de bétail par les léopards, ou des attaques des hommes sont récurrents sur une grande partie de l'aire de répartition du léopard, ce qui conduit à des abattages de léopards en représailles dans plusieurs régions. Les facteurs contribuant aux conflits entre les humains et les léopards sont, entre autres, la destruction de l'habitat du léopard, le déclin des proies, l'augmentation de la population humaine et un élevage peu soigneux (Qamar et al. 2010, Kala & Kothari 2013). En Afrique, les pratiques d'abattage en représailles des attaques de bétail constituent une menace majeure pour les léopards d'Afrique orientale et australe et, dans une moindre mesure, pour celui d'Afrique occidentale et centrale. Les léopards meurent très souvent en consommant des proies empoisonnées, capturés dans des pièges, fusillés ou harponnés (Chase-Grey et al. 2007, Croes et al. 2008, Boast 2014, Jorge 2012, Olupot et al. 2009, Purchase et al. 2007, Swanepoel et al. 2014b). En Afrique australe, l'abattage de carnivores pour la protection du bétail est légal (Boast 2014). Les carnivores peuvent être abattus par des fermiers locaux, et des permis pour ce faire sont même accordés de façon rétroactive (Stein et al. 2016). Au Kenya, la principale menace pesant sur les léopards est leur empoisonnement par les éleveurs aux abords d'Ambroseli et le conflit entre eux et les hommes près de Hell's Gate, Ruma et dans le parc national de Nairobi (Jacobson et al. 2016, Kuloba 2012). Les léopards sont tués en représailles de leurs attaques contre les troupeaux ou parce qu'ils sont considérés comme des concurrents directs au jeu de l'écosystème sur la péninsule arabe et dans les pays asiatiques (Judas et al. 2006, Spalton et al. 2006, Shehzad et al. 2015, Qamar et al. 2010).

Dans les pâturages de troupeaux, les léopards peuvent s'attaquer eux, ce qui entraînerait des conflits avec les éleveurs, ainsi qu'il a été rapporté en Iran (Ghoddousi et al. 2016, Babrgir et al. 2017). Les communautés peuvent se montrer intolérantes envers le léopard et le tuer; le percevant réellement ou supposément comme une menace à leurs vies ou à leurs troupeaux (Sanei et al. 2016, Babrgir et al. 2017). Par exemple, Babrgir et al. (2017) a indiqué que dans les foyers de conflit du Caucase iranien, 80 % des répondants considéraient le léopard comme un animal nuisible, et plusieurs d'entre eux ont déclaré être titulaires de permis de chasse ou d'abattage contre eux.

Chasse au trophée

Dans les pays où la chasse au trophée est permise (Afrique orientale, centrale et australe), les léopards constituent une espèce importante pour les jeux. La chasse au trophée peut potentiellement devenir un outil de conservation, mais il faudrait, pour cela, que cette pratique soit soutenable, fondée sur des preuves scientifiques, bien gérée et qu'elle génère des bénéfices assez importants pour compenser le coût des attaques de léopards contre les troupeaux pour les communautés vivant aux abords des domaines vitaux des carnivores (Balme et al. 2010b, Chase-Grey 2011, Leader-Williams & Hutton 2005). Une chasse excessive des léopards est pratiquée dans une grande partie de leur aire de répartition et bénéfices générés par la chasse au trophée ne contribuent, généralement, pas à la conservation des léopards, ni à l'amélioration de la tolérance de cette espèce (G. Balme, communication personnelle, Jorge et al 2013, Palazy et al. 2011). Si la chasse au trophée s'avère mal gérée et insoutenable, celle-ci affecte plutôt négativement la survie des léopards, elle détruit leur organisation sociale et leur dynamique spatiale, contribue à l'infanticide et constitue une menace pour les populations locales (Balme et al. 2010b, Pitman 2012, Jacobson et al. 2016, Stein et al. 2016). La chasse au trophée a été suggérée comme plus soutenable si elle excluait les léopards de moins de 4 ans et si elle ne concernait que les mâles (NCP 2014). Dans la vallée de Luangwa, en Zambie, il a été indiqué que la chasse au trophée faisait peser une forte pression sur cette espèce (Ray 2011), et dans la région de Mangwe, au Zimbabwe, le quota de chasse au trophée a été évaluée comme insoutenable (Grant 2012). Peu de données scientifiques sont mises à la disposition des fonctionnaires pour déterminer les quotas de chasse. Par ailleurs, toutes les autorités ne possèdent pas ou n'utilisent pas d'estimations exactes du léopard pour établir et gérer les quotas de chasse (Balme et al. 2010b, Strampelli 2015). Jusqu'à présent, aucun pays ne possède les deux, des informations détaillées sur les populations de léopards et sur l'impact de la chasse sur les populations et un cadre réglementaire approprié (Balme et al. 2010b, Jacobson et al. 2016). L'Afrique du Sud a récemment introduit une interdiction de chasse des léopards durant l'année 2016 – et l'a prolongé pour 2017 (DEA 2017) – en raison du manque de données démographiques et de la compréhension de l'impact de la chasse, mais également en raison du fait qu'un déclin important du léopard a été observé dans certaines zones importantes, par ex. dans les chaînes de montagnes de Soutpansberg, où la densité a diminué de 66 % entre 2008 et 2016 (Williams et al. 2017). Néanmoins, les demandes de quotas en Afrique augmentent. Depuis 2002, les léopards ont été élevés en Namibie, en Afrique du Sud, en Tanzanie et au Mozambique et l'Ouganda quant à lui a introduit la chasse au trophée (Balme et al. 2010b).

Braconnage

Le piégeage illégal, principalement utilisé pour la chasse de viande de brousse, est répandu dans certaines régions d'Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et Centrale (P. Henschel, communication personnelle). Les léopards se font ainsi prendre dans de tels pièges destinés à la capture d'autres espèces cibles (P. Henschel, communication personnelle, Yasuoka 2014, Hargreaves 2010). Les léopards sont cependant intentionnellement braconnés pour le commerce de la faune, car leurs peaux sont encore populaires et leurs os sont partiellement utilisés comme substituts pour les parties de tigres en médecine chinoise (Hunter & Barrett 2011, Raza et al. 2012b, Di Silvestre & Bauer 2013, Gandiwa 2011, Olupot et al. 2009). Au Parc National de Mole et dans les zones environnantes, au Ghana, la chasse illégale a été enregistrée et une peau de léopard a été vendue dans un marché touristique près du parc national (Burton et al. 2011). Principalement en Afrique australe, les léopards sont excessivement traqués pour leurs peaux utilisées dans les cérémonies et à des fins culturelles

(Constant 2014, Stein et al. 2016). Environ 4 500–7 000 léopards sont braconnés chaque année pour répondre à la demande de peaux par les disciples de la Nazareth Baptist (Shembe) Church uniquement (G. Balme, données non publiées). En Asie, les léopards sont fortement chassés pour leurs peaux et parties du corps utilisées dans la médecine traditionnelle et pour la décoration luxueuse, la taxidermie et la corruption, en particulier en Chine (Hunter & Barrett 2011, EIA 2011a, b). Depuis 2002, au moins 4 189 léopards (représentant environ 10 % du montant réel négocié, EIA 2013) ont été échangés. En 2013, les captures de léopard en Asie ont dépassé pour la première fois celles des tigres (Nowell & Pervushina 2014). Les itinéraires commerciaux pour les peaux de léopard sont de l'Inde via le Népal vers la Chine, ou via la Birmanie ou la République démocratique populaire du Laos (EIA 2015). La plupart des peaux de léopard vendues en Chine sont originaires d'Inde et d'autres viennent d'Afrique (EIA 2011a, b). En 2014, 115 peaux de léopard ont été saisies en Inde et, depuis 2001, 1 696 léopards ont été signalés morts et exploités dans le commerce illicite (EIA 2015). Dans une opération à Khaga, Uttar Pradesh, 18 000 griffons de léopard ont été saisis et une enquête régionale en Inde a indiqué que 4 léopards étaient pochés par semaine pour le commerce illégal des espèces sauvages lors d'une étude de 10 ans (Stein et al. 2016). En 2003, 581 peaux de léopard ont été saisies à la frontière entre la Chine et le Népal (Nijman & Shepherd 2015). Le braconnage ciblé peut être la raison principale des récentes baisses fortes des léopards en Asie du Sud-Est. Au Cambodge et à la République démocratique populaire lao, les léopards ont été extirpés de plusieurs régions, qui semblent encore posséder des forêts étendues et une abondance suffisante de proies (Rostro-García et al. 2016).

5.4 Menaces liées essentiellement aux migrations

Les régions éloignées accueillant des populations d'animaux sauvages et des frontières internationales sont souvent compatibles et, par conséquent, de nombreuses zones importantes constituées de léopards se situent le long des frontières entre les pays (Fig. 1). De telles zones, également, représentent généralement des zones de conflit ou ciblées spécifiquement par des braconniers organisés. Dans la partie australe du Petit Caucase, dans une zone de conflits et une région où il n'existe pas encore de mécanismes efficaces d'application des lois, l'on a observé des léopards amputés aux jambes, mais il a été difficile de déterminer si les blessures étaient causées par les mines terrestres ou les pièges à renard (Bureau du programme du WWF Caucase et Groupe de spécialistes des félins de l'UICN/SSC 2016). L'impact des activités de capture des populations de léopards n'a pas encore été quantifié, mais il a été démontré que la capture a un impact potentiel sur la qualité de l'habitat et la connectivité pour disperser les léopards (Fattebert et al. 2013). Les données de l'Extrême-Orient russe suggèrent que la fragmentation de l'habitat limite le mouvement des léopards dans certaines régions (Miquelle et al. 2015). La fragmentation peut également être le résultat d'une fortification frontalière. Linnell et al. (2016) ont souligné que la tendance croissante à construire des clôtures aux frontières présente un impact négatif sur les mouvements de la faune. Bien que la plupart de ces clôtures ne soient pas construites pour limiter l'accès aux léopards, elles augmentent certainement le risque de blessures ou de mortalité et entravent la circulation de la proie du léopard. Mais même lorsque des clôtures sont érigées pour protéger la faune, y compris les léopards – par ex. en Afrique australe – elles augmentent considérablement la fragmentation des populations et entravent l'échange d'individus par la migration. Pour maintenir l'intégrité (génétique) de ces populations, de nouvelles approches (« métapopulations gérées ») seront nécessaires, exigeant dans de nombreuses situations une coopération internationale.

5.5 Utilisation nationale et internationale

Les léopards sont utilisés par exemple à des fins d'observation d'animaux sauvages, ce qui représente ici l'utilisation non consommatrice. La consommation légale se fait par exemple grâce à la chasse au trophée et à l'élimination permise des léopards causant des dommages, illégaux par le braconnage ciblé et non ciblé. Le léopard est inclus dans la liste provisoire d'espèces animales utilisées dans la médecine traditionnelle compilée par le Comité pour les animaux de la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées de la Faune et la Flore Naturelle (CITES) ; les parties connues pour être utilisées à des fins médicales sont la peau, la chair, l'os, la graisse et le cœur (CITES 2002). Le commerce international des

parties du léopard et des produits est considérable ; le léopard est une espèce clé pour l'industrie de la chasse au trophée (Braczkowski et al. 2015). En 2012, 271 à 281 léopards (1 233 spécimens scientifiques non compris) ont été importés par l'UE, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2011.

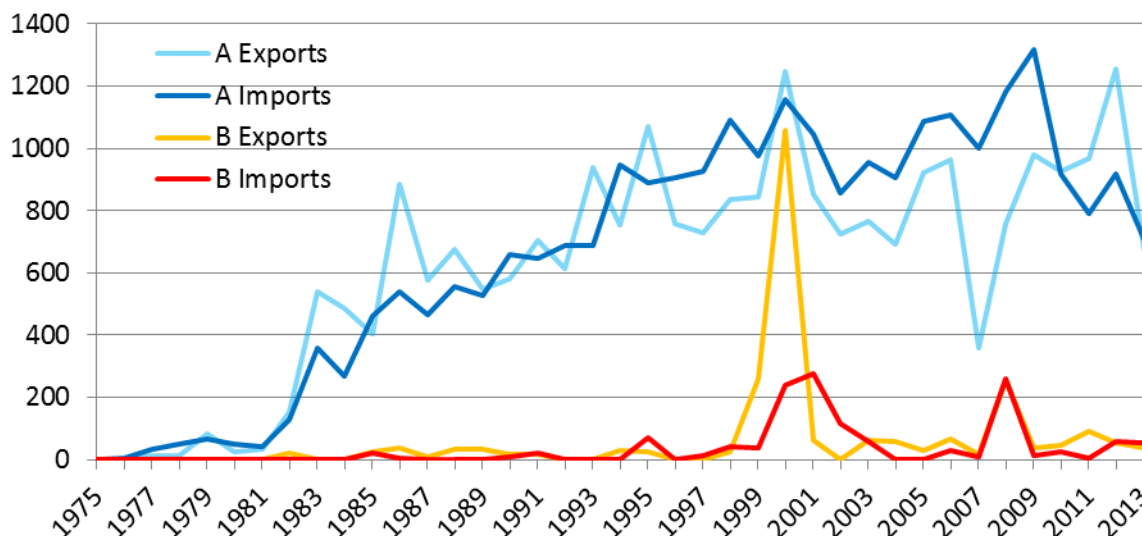


Fig. 3. Le commerce du léopard signalé de 1975 à 2013 pour les pays ayant les quotas CITES les plus élevés (Botswana, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). La catégorie A comprend des corps, des animaux vivants, des peaux, des crânes et des trophées. La catégorie B comprend les os, les griffes et les dents. Bleu clair : les exportations pour la catégorie A des pays énumérés ci-dessus comme indiqué par ces pays. Bleu foncé : importations pour la catégorie A des pays énumérés ci-dessus, comme indiqué par tous les membres de la CITES. Orange : les exportations pour la catégorie B des pays énumérés ci-dessus comme indiqué par ces pays. Rouge : importations pour la catégorie B des pays énumérés ci-dessus, comme indiqué par tous les membres de la CITES (CITES 2015b). Source des données, voir l'annexe 1, tableau A2.

Les pays ayant effectué le plus grand nombre d'exportations vers l'UE étaient la Tanzanie et le Zimbabwe (UNEP-WCMC 2015). Les léopards ont été parmi les trophées de chasse les plus importés aux États-Unis et ont été importés du Botswana, du Mozambique, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe (FWS des États-Unis (Service américain en charge de la pêche et de la faune) 2012). En 2012, des quotas de chasse pour 2 163 léopards ont été attribués aux pays africains (Botswana 130, République centrafricaine 40, République démocratique du Congo 5, Éthiopie 10, Kenya 80, Malawi 50, Mozambique 120, Namibie 250, Afrique du Sud 150, Tanzanie 500, Ouganda 28, Zambie 300, Zimbabwe 500 ; CITES 2015a). Le commerce du léopard a augmenté de 1975 à 2013 (Fig. 3).

Jusqu'en 1976, les peaux de léopard pouvaient être légalement échangées au Kenya, y compris les peaux de léopards capturés légalement par le contrôle des animaux à problèmes (Degeorges & Reilly, 2008). Depuis 1977, le Kenya a mis une note d'interdiction de chasse en vigueur. En 1983, la 4ème Conférence des Parties à la CITES a accordé au Kenya un quota d'exportation de 80 peaux de léopard (Wilson 2006). Néanmoins, l'interdiction de chasse du Kenya est restée en vigueur (CITES 1994), mais l'exportation de parties du corps et de peaux résultant d'un contrôle des animaux à problèmes a été autorisée (Braczkowski et al. 2015). Les léopards pochés en Afrique apparaissent dans la zone économique spéciale dite Golden Triangle, dans la province de Bokeo, République démocratique populaire lao, à partir d'où ils sont vendus principalement en Chine (EIA 2015). Dans une revue du commerce des tigres et d'autres espèces de l'annexe I de la CITES, y compris le léopard, Nowell & Pervushina (2014) ont constaté que la méthode de piégeage de léopards étaient similaires à celles des tigres dans de nombreux États de l'aire de répartition asiatique et à l'extérieur de l'Asie en termes de piégeage dérivés. Sur la base de ses recherches, l'EIA a identifié sept villes frontalières en Chine, au Népal et en Inde comme zones sensibles du commerce illégal de grands félins d'Asie (EIA in litt. 2014). Les commerçants ont parfois affirmé que les peaux de léopard provenaient d'Afrique (EIA 2011a, b). En supposant que ces affirmations sont vraies, le

commerce pose non seulement une grave menace pour les léopards en Asie, mais aussi pour ceux en Afrique (EIA 2011a). Les léopards en Afrique « pourraient être de plus en plus ciblés comme source de solution de substitution » (EIA 2011a).

6. Statut de protection et gestion des espèces

6.1 Statut de protection à l'échelle nationale

Afrique

Le léopard est spécifiquement considéré comme « en voie de disparition » au Kenya (République du Kenya 2013) et « menacé » en République démocratique du Congo (Eba'a Atyi & Bayol 2009). La chasse aux animaux « à problèmes » est interdite ou restreinte en Angola, en Algérie, au Bénin, au Burkina Faso, au Congo, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, à Djibouti, en Guinée équatoriale, au Gabon, au Ghana, en Guinée Bissau, au Libéria, au Mali, en Mauritanie, au Maroc, au Niger, au Nigéria, au Rwanda, au Sénégal, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan du Sud, au Togo et en Ouganda. La Gambie ne dispose pas de politique de protection juridique.

La chasse au trophée est autorisée en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda (uniquement si c'est un animal à problème), en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. La chasse au léopard trophée a été examinée en Namibie en 2010, des études régionales du système de quotas de chasse ont été réalisées en Afrique du Sud, au Mozambique et au Botswana (Stein et al. 2016). La chasse au léopard trophée était ou est interdite au Kenya (depuis 1977), en Namibie (en 2010), au Botswana (depuis 2014), en Afrique du Sud (depuis 2016), en Tanzanie (1973-1978) et en Zambie (2013-2015) (Stein et al. 2016).

La protection juridique de l'espèce seule n'est cependant pas suffisante si les conditions écologiques sont insuffisantes. La survie à long terme du léopard dans le bassin du Congo, par ex. sera fortement tributaire de la réglementation des méthodes d'exploitation de viande de brousse excessives et non durables (Henschel et al. 2011).

Asie et péninsule arabique

Les léopards sont légalement protégés en Jordanie et au Yémen, mais l'application de cette loi demeure faible ou insuffisante (Al Jumaily et al. 2006, Qarqaz & Abu Baker 2006). En Oman, le léopard est protégé et des activités telles que la chasse et la capture sont interdites (Spalton et al. 2006). Aux Émirats Arabes Unis, il n'existe aucune législation fédérale protégeant officiellement le léopard arabe dans le pays (Edmonds et al. 2006).

La chasse aux animaux « à problèmes » est interdite ou limitée en Arménie, en Géorgie, en Iran, en Israël, au Pakistan, en Russie, en Arabie Saoudite, au Turkménistan et en Ouzbékistan. La chasse aux léopards a été interdite en Azerbaïdjan en 1967 (Breitenmoser et al. 2014). En Afghanistan, le léopard bénéficie d'une protection (la chasse et le commerce sont interdits). Il n'existe pas de protection juridique au Liban, en Tunisie et en Turquie. Aucune information n'est disponible pour l'Irak, la Libye, le Koweït, la Syrie et le Tadjikistan.

Le léopard est protégé dans les six pays des régions écologiques du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Iran, Russie et Turquie, Bürki et al. 2017). Le léopard est classé comme une espèce strictement protégée par la loi iranienne sur la faune et la chasse. L'amende pour la chasse illégale aux léopards en Iran est actuellement fixée à 800 000,000 IRR (soit 21 500 dollars canadiens).

Le *Panthera pardus* est énuméré à l'annexe I de la Loi sur la faune et la flore indienne (protection), 1972 (protection absolue), et les infractions visées au présent calendrier sont prescrites pour les peines maximales encourues. En Chine, le léopard est une espèce protégée nationale de classe I, qui ne peut être capturée, chassée ou échangée avec une licence spéciale obtenue auprès du département de la Direction de la faune sauvage sous le Conseil d'État (Lu Jun et al. 2010). En Malaisie et en Chine, la protection accrue des léopards

contre le commerce illégal est très recommandée et il est urgent de disposer de plus amples informations sur les sous-espèces dans ces pays (Stein et al. 2016).

6.2 Statut de protection international

Évaluation récente par l'UICN (Stein et al. 2016) répertorie le léopard globalement comme une espèce vulnérable. Le léopard faisait partie de l'Annexe I de la CITES depuis 1975. « Le commerce des peaux et des produits de léopard est limité à 2 560 individus dans 11 pays d'Afrique subsaharienne » (Stein et al. 2016). En 1992, le Botswana, le Malawi, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe ont proposé de transférer la population de léopard subsaharienne de l'annexe I de la CITES à l'annexe II (CITES 1992). Dans la Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe), l'espèce *Panthera pardus* est classée comme espèce strictement protégée sous l'annexe II. Le léopard *Panthera pardus* est protégé par la Loi sur les espèces en voie de disparition des États-Unis (ESA), 16 Code des États-Unis, section 1538.

6.3 Mesures relatives à la gestion

Les plans spécifiques de conservation et de gestion, avec la participation des gouvernements, de la *Panthera pardus* sont beaucoup plus avancés dans leur aire asiatique qu'en Afrique. Ceci est probablement une conséquence du statut clairement plus critique du léopard en Asie, mais dépend également de l'état écologique de l'espèce : Partout où le léopard représente le prédateur ultime de l'écosystème (le tigre ou les lions ont été éteints), il joue le rôle d'une espèce phare et attire plus d'attention. Une exception est l'Extrême-Orient russe et le nord-est de la Chine, où le léopard de l'Amour et le tigre de Sibérie font à la fois partie des programmes de conservation spécifiques.

Asie et péninsule arabique

Dans le Caucase, une initiative régionale de conservation a été lancée en 2004, axée sur l'amélioration de la connaissance du statut et de la répartition du léopard dans l'écorégion du Caucase, l'amélioration du statut juridique du léopard, de sa proie et de son habitat essentiel dans la région (Breitenmoser et al. 2010a). Toutefois, les efforts de conservation doivent être axés sur les populations de léopards en dehors du réseau actuel d'aires protégées, car la majorité des habitats de léopard disponibles ne bénéficient actuellement aucune protection juridique (Jacobson et al. 2016). Le léopard est présent dans plusieurs zones protégées iraniennes, mais la majorité de ces populations sont petites, soit moins de 10 individus matures. Même dans les zones protégées, les léopards font face à un niveau croissant de mortalité causée par l'homme et de perte d'habitat.

Des stratégies de conservation régionales, internationales ou régionales existent pour deux sous-espèces asiatiques, le léopard arabe *P. p. nimr*. *Strategy for the conservation for the Leopard in the Arabian Peninsula (Stratégie pour la conservation du léopard dans la péninsule arabique)* (Breitenmoser et al. 2010b), *Regional Red List Status of carnivores in the Arabian Peninsula 2011* (Mallon & Budd 2011), et *The Arabian leopard Panthera pardus nimr conservation breeding programme 2011* (Budd & Leus 2011), et pour le Caucase : *Strategy for the conservation of the leopard in the Caucasus Ecoregion 2007* (Breitenmoser et al. 2007; à réviser en 2017).

Des plans de réintroduction spécifiques sont disponibles pour le léopard de l'Amour *P. p. orientalis* : *A program for reintroduction of the Far Eastern Leopard into Southern Sikhote-Alin, Primorskiï Kraï, Russian Far East* (Spitzen et al. 2012), et pour la Réserve naturelle et biosphérique du Caucase à l'est de Sotchi : *Program for reintroduction of Central Asian Leopard in the Caucasus Region (Programme de réintroduction du léopard d'Asie centrale dans le Caucase)* (Roshnov & Lukarevsky 2007).

Au niveau national, les pays suivants ont élaboré des plans d'action nationaux pour la conservation du léopard :

- Russie : *Strategy for the conservation of the Central Asian leopard in the Russian Federation 2008* (Lukarevsky 2008), *Action Plan for conservation of the Central Asian leopard in Russian Federation 2008* (Anonymous 2008a), *Recovery plan for conservation of the Far Eastern leopard 1996* (Miquelle et al. 1996), *Strategy for the conservation of the Far Eastern leopard in Russia 1999* (Pikunov et al. 1999), *Strategy and action plan for conservation and restoration of the Far Eastern leopard* (Darman & Williams 2003) ; *Strategy for the Far Eastern leopard 2014* (MoENR 2014), *Far Eastern leopard and Siberian tiger conservation measures 2001* (Han 2001) ;
- Arménie : *National action plan for leopard conservation in Armenia 2008* (Anonymous 2008b) ;
- Azerbaïdjan : *National Action Plan for conservation of the leopard in the Azerbaijan Republic 2009* (MoENR 2009) ;
- Géorgie : *National Action Plan for the conservation of the leopard in Georgia (2010-2014)* (Zazanashvili et al. 2010) ;
- Turkménistan : *Biological environment and road map for saving the leopard in Turkmenistan 2003* (Raschapow & Akmyradow 2003) ;
- Indie : *Guidelines for human-leopard conflict management 2011* (MoEF India 2011)

Afrique

Les récentes informations sur l'évaluation du statut, les documents de planification stratégique et les plans d'action nationaux concernant les populations de léopards africains sont presque inexistantes, car, par le passé, ces espèces n'étaient pas considérées comme préoccupantes en matière de conservation. Le léopard profitera certainement des initiatives de conservation pour les lions, les guépards et les chiens sauvages africains car ils traitent des menaces qui sont également pertinentes pour les léopards, mais des efforts plus ciblés sont nécessaires pour améliorer son état de conservation, qui s'est fortement détérioré dans de grandes parties de son aire et en Afrique (Stein et al. 2016, Jacobson et al. 2016). Il existe quelques documents nationaux traitant de la conservation des léopards tels que le Plan d'action tanzanien en matière de conservation du lion et du léopard (Tawiri 2009) ou le Plan de conservation de la population de léopard des montagnes du Cap 1986 (Norton 1986).

Au Ghana, les études menées sur les grands carnivores du Parc National de Mole ont été achevées en 2010 (P. Henschel, communication personnelle). Au Kenya, plusieurs projets de recherche locaux, y compris les léopards, ont été mis en place ces dernières années : les densités de populations de léopard, les habitudes migratoires et l'alimentation ont été étudiés dans le parc national de Nairobi (Yamane 2009, Kenya Wildlife Service 2012), la prédation du bétail et son atténuation ont été étudiées le long de la frontière du nord-est de la réserve nationale Maasai Mara (Kolowsky et Holekamp 2006), dans le comté d'Isiolo (Kenya Wildlife Service 2012) et dans le district de Laikipia (Ogada et al. 2003), les conflits entre les humains et les carnivores ont été abordés dans l'aire de conservation de l'Ouest (Kenya Wildlife Service 2012) et dans l'écosystème Tsavo-Amboseli (Oskello et al 2014a, b), la densité du léopard et la taille de la superficie de l'aire vitale ont été estimées dans Sangare Ranch Conservancy (Svengren 2008, Svengren & Bjoerklund 2010), plusieurs études menées sur les carnivores ont été achevées en 2013 au Parc national du Tsavo Est et Ouest (et les attitudes à l'égard des prédateurs dans le centre du Kenya ont été examinées (Romañach et al. 2007).

6.4 Conservation des habitats

Environ 17 % de l'aire mondiale actuelle du léopard est protégée (Jacobson et al. 2016). L'aire actuelle de léopard chevauchée avec les aires protégées est très variable entre les sous-espèces. Seulement 9 % de l'aire actuelle de *P. p. nimr* est protégée tandis que 50 % de l'aire de *P. p. kotiya* est protégée (Tableau 7). Les chiffres relatifs présentés dans le tableau 7 ne sont cependant pas vraiment significatifs pour les pays où l'aire subsistante ne représente qu'une petite fraction de l'aire de répartition originale de l'espèce (tableaux 1 et 2). Par exemple, moins de 10 % de la forêt sud-est asiatique (à l'origine principalement habitée par des léopards) est protégée (Sodhi et al. 2010). Plus de 7 % des terres iraniennes bénéficient d'une protection juridique octroyée par le ministère iranien de l'Environnement. L'aire renferme

de nombreuses populations de léopard, petites et isolées, et leur réseau de proies naturel. Cependant, les léopards ne se limitent pas à ces aires en Iran, et de nombreux habitats potentiels de léopard ne reçoivent actuellement aucune protection formelle (e.g. Farhadinia et al. 2015a, Sanei et al. 2016). Même dans les aires protégées, les mesures de conservation varient et l'application de la loi pour minimiser le développement humain non durable et établir une conservation critique des habitats est discutable. Toutefois, dans certains pays africains, les habitats importants du léopard sont protégés. Par exemple, environ 18 % de la superficie terrestre du Botswana se compose de parcs nationaux et de réserves de jeux où seul le tourisme non déprédateur est autorisé. 22 % des terres dans le pays sont désignées comme zones de gestion de la faune où la chasse est autorisée (Barnett & Patterson 2005) (mais actuellement sous moratoire).

Tableau 7. Pourcentage de l'aire subsistante protégée de sous-espèces de léopard dans les pays de l'aire de répartition qui contiennent une aire de léopards subsistante (selon l'ancienne taxonomie ; Jacobson et al. 2016).

Pays	Aire subsistante [km ²]	Aire protégée [km ²]	% d'AP (félins de l'UICN I-IV) d'aire subsistante
<i>P. p. delacouri</i>	90 400	40680	45
Cambodge	13 400	8 128	60,7
Chine	4 400	2 764	62,8
Laos	100	7	6,8
Malaisie	18 200	5790	31,8
Myanmar	22 900	214	0,9
Thaïlande	30 000	22 725	75,8
Vietnam	1 300	866	66,6
<i>P. p. fusca</i>	1 066 600	117 326	11
Bangladesh	5 300	644	12,1
Bhoutan	37 300	14 580	39,1
Chine	34 200	22 031	64,4
Inde	821 000	69 344	8,4
Myanmar	24 000	4 727	19,7
Népal	123 700	10 674	8,6
Pakistan	21 000	47	0,2
<i>P. p. orientalis (= japonensis)</i>	68 000	12 240	18
Chine	68 000	11 977	17,6
Chine (nord-est)	3 100	-	-
Russie	5 100	1 800	35,3
<i>P. p. kotiya</i>	24 400	12 200	50
Sri Lanka	24 400	12 185	49,9
<i>P. p. melas</i>	20 600	3502	17
Indonésie	20 600	3 388	16,4
<i>P. p. nimr</i>	17 400	1566	9
Oman	6 900	1 510	21,9
Arabie Saoudite	4 800	77,9	1,6
Yémen	5 600	-	-
<i>P. p. pardus</i>	6 613 000	112,4210	17
Angola	678 600	60 723	8,9
Benin	16 300	5 047	31
Botswana	367 200	107 761	29,3
Burkina Faso	19 000	8 550	45
Côte-d'Ivoire	39 200	16 277	41,5
Cameroun	132 700	29 122	21,9
République centrafricaine	369 200	70 871	19,2
Tchad	68 700	27 021	39,3
Congo	310 000	36 366	11,7
Rép. Dém. du Congo	657 600	102 879	15,6
Djibouti	1 600	-	-

Pays	Aire subsistante [km ²]	Aire protégée [km ²]	% d'AP (félins de l'UICN I-IV) d'aire subsistante
Égypte	5 800	-	-
Guinée Équatoriale	12 800	2 812	22
Érythrée	22 600	1 743	7,7
Éthiopie	346 900	35 444	10,2
Gabon	250 000	33 218	13,3
Ghana	14 700	4 115	28
Guinée	28 700	891	3,1
Guinée Bissau	7 000	0	0
Kenya	312 900	39 401,	12,6
Lesotho	100	1	1,1
Liberia	23 000	984	4,3
Malawi	11 100	7 733	69,7
Mali	6 000	-	-
Mozambique	457 000	66 738	14,6
Namibie	568 900	106 866	18,8
Niger	500	497	99,5
Nigeria	11 500	7 860	68,4
Rwanda	2 200	911	41,4
Sénégal	29 400	7 415	25,2
Sierra Leone	500	315	63
Somalie	33 700	-	-
Afrique du Sud	401 300	33 894	8,4
Soudan du Sud	249 800	49 848	18,8
Soudan	31 000	7 969	25,7
Swaziland	10 100	454	4,5
Tanzanie	672 100	160 595	23,9
Togo	56 800	4 166	7,3
Ouganda	65 100	17 742	27,3
Zambie	218 000	52 638	24,1
Zimbabwe	160 000	26 796	16,7
<i>P. p. tuliana</i> (= <i>saxicolor</i>)	602 000	108 360	18
Afghanistan	5 700	825	14,5
Arménie	3 300	769	23,3
Azerbaïdjan	5 600	2 074	37
Géorgie	1 000	425	42,5
Iran	525 700	99 642	19
Irak	23 000	1 149	5
Pakistan	2 900	-	-
Russie	6 800	1 536	22,6
Turquie	9 000	-	-
Turkménistan	19 100	2 141	11,2

6.5 Surveillance des populations

Une surveillance rigoureuse des populations de léopards, jusqu'à présent, est principalement locale et raffinée pour les projets de conservation scientifique. La plupart des estimations de la densité présentées dans le tableau 4 ont été les résultats de ces projets, qui ne semblent que partiellement avoir complété les estimations de la population présentées dans le tableau 3. Le statut local de la population de léopards a par exemple été étudié dans plusieurs aires protégées iraniennes, dont le parc national Bamu dans la province de Fars (Ghoddousi et al. 2010), parc national Sarigol dans la province du nord du Korasan (Farhadinia et al. 2014), Parc national de Golestan dans la province de Golestan (Hamidi et al. 2014) et le parc national Tandoureh dans la province de Razavi Khorasan (Farhadinia et al. 2017). Cependant, aucun de ces efforts n'a été efficace pour former un programme de surveillance de la population à long terme. Les efforts pour une surveillance transfrontalière cohérente des populations de

léopards ont été réalisés dans l'écorégion du Caucase (Groupe de travail sur le léopard du Caucase 2011) et pour le léopard de l'Amour entre la Russie et la Chine (Feng et al. 2017).

7. Effets de l'amendement proposé

7.1 Avantages attendus de l'amendement

La *Panthera pardus* nécessite beaucoup plus de sensibilisation et des efforts de conservation concertés. Elle est – par rapport à d'autres grands félins – une espèce non seulement négligée par de nombreux pays de l'aire de répartition, mais également par des organisations internationales de conservation. Le fait que les léopards plus que les autres espèces de *Panthera* peuvent survivre sur des terres dominées par l'homme et même près ou dans les villes a camouflé la perte d'aire ferme récente et la fragmentation croissante de l'aire de répartition. Pour maintenir l'intégrité des sous-populations petites et non viables ou des noyaux locaux, la connexion entre les populations voisines doit être maintenue ou restaurée, ce qui requiert des corridors migratoires adéquats pour disperser les animaux. Pour faciliter la conservation transfrontalière à grande échelle au niveau du paysage, la fonction principale de la Convention et la conservation du léopard bénéficient ainsi de la liste des espèces figurant à l'annexe II. Les avantages concrets attendus sont :

- la sensibilisation mondiale accrue au statut de conservation de *Panthera pardus* et soutien international aux programmes de conservation du léopard ;
- la motivation des États de l'aire de répartition du léopard pour évaluer l'état de conservation local / régional des populations de léopard réparties et des évaluations transfrontalières cohérentes ;
- les stratégies internationales de conservation au niveau des sous-espèces ou des métapopulations régionales pour assurer une conservation et une gestion cohérentes des populations partagées ;
- le suivi international et l'examen des développements du statut de conservation et des mesures de conservation par l'analyse et l'examen des rapports nationaux des Parties par la Conférence des Parties à chaque réunion.
- Accords (par exemple les protocoles d'accord) entre les États de l'aire de répartition qui partagent les populations pour la mise en œuvre coopérative des mesures de conservation et des plans d'action.

7.2 Risques potentiels de l'amendement

Aucun.

7.3 Intention du promoteur concernant l'élaboration d'un accord ou d'une action concertée

La mise en œuvre de mesures de conservation ciblées et rapides est d'une importance capitale pour les promoteurs. Les promoteurs ne souhaitent donc pas établir un accord ou un protocole d'accord, ce qui nécessiterait d'autres négociations entre les États de l'aire de répartition, qui pourrait potentiellement prendre beaucoup de temps à développer et entraîner des frais généraux considérables. À la place, les promoteurs suggèrent d'établir une initiative informelle visant à développer, collectivement, des actions concertées pour les sous-espèces de léopard fortement menacées ou les populations transfrontalières régionales, telles que les plans d'action transfrontaliers, qui aideront chaque État de l'aire de répartition à relever les défis individuels auxquels ils sont confrontés. La mise en œuvre des mesures développées collectivement sera régulièrement examinée par l'intermédiaire de la Conférence des Parties de la CMS.

8. États des aires de répartition

Natifs : Afghanistan ; Angola (Angola) ; Arménie (Arménie) ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bénin ; Bhoutan ; Botswana ; Burkina Faso ; Burundi ; Cambodge ; Cameroun ; République centrafricaine ; Tchad ; Chine ; Congo ; République démocratique du Congo ; Côte d'Ivoire ; Djibouti ; Égypte ; Guinée Équatoriale ; Érythrée ; Éthiopie ; Gabon ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Inde ; Indonésie (Jawa) ; Iran, République islamique de, Irak ; Kenya ; Liberia ;

Malawi ; Malaisie ; Mali ; Mozambique ; Birmanie ; Namibie ; Népal ; Niger ; Nigeria ; Oman ; Pakistan ; Fédération Russe ; Rwanda ; Arabie Saoudite ; Sénégal ; Sierra Leone ; Somalie ; Afrique du Sud ; Soudan du sud ; Sri Lanka ; Soudan ; Swaziland ; Tanzanie, République-Unie de ; Thaïlande ; Turquie ; Turkménistan ; Ouganda ; Yémen ; Zambie ; Zimbabwe.

Extinction éventuelle : Gambie ; Israël ; République populaire démocratique de Corée ; République démocratique populaire lao ; Lesotho ; Tadjikistan ; Vietnam.

Extinction régionale : Hong Kong ; Jordan ; République de Corée ; Koweït ; Liban ; Mauritanie ; Maroc ; Singapour ; Syrie ; Togo ; Tunisie ; Émirats Arabes Unis ; Ouzbékistan.

9. Consultations

La R. I. L'Iran, au nom de tous les copromoteurs, a partagé cette proposition de liste le 14 mai 2017 à tous les États parties de l'aire de répartition de la CMS de *Panthera pardus*, invitant à formuler des observations jusqu'au 20 mai 2017. Aucun commentaire n'a été reçu au sujet de cette proposition avant le délai fixé.

10. Autres remarques

Aucune

11. Références